

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 985**5 octobre 2004****SOMMAIRE**

@ctive, Luxembourg	47258	Falke Holding S.A., Luxembourg	47280
Activest Lux Global Portfolio, Sicav, Luxembourg..	47271	Farinvest S.A., Luxembourg	47257
Akemis S.A., Luxembourg	47263	Filova International S.A., Luxembourg	47268
AOL Europe, S.à r.l., Luxembourg	47263	Filova International S.A., Luxembourg	47268
Asset Life, Sicav, Strassen	47274	Flex o Lux S.A., Luxembourg	47269
Avia International S.A.H., Luxembourg	47263	Fralimo S.A., Luxembourg	47253
Azabu Holding S.A., Luxembourg	47270	Fundus Holding S.A., Luxembourg	47277
B2E S.A., Luxembourg	47260	Halcatriz Design S.A., Livange	47280
Banque Audi (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	47275	Henderson Horizon Fund, Sicav, Luxembourg ..	47271
Base Investments Sicav, Luxembourg	47234	Herinvest S.A., Luxembourg	47278
Bayreuther Anlagengesellschaft A.G., Luxem- bourg	47279	I.T.C. Holding, International Trust Company Hol- ding S.A., Troisvierges	47264
Bejaksa S.A., Luxembourg	47252	Immo Avenir S.A., Luxembourg	47260
Bejaksa S.A., Luxembourg	47252	Insurance Participations Company Holding S.A., Luxembourg	47273
Bercat Investments S.A., Luxembourg	47271	Invesco Taiwan Growth Management S.A., Luxem- bourg	47261
Bercat Investments S.A., Luxembourg	47271	Invesco Taiwan Growth Management S.A., Luxem- bourg	47261
BHW Europe Protect 2011	47240	Isabelnet S.A., Luxembourg	47269
Bulkinvest S.A., Luxembourg	47235	Ixus Conseil S.A., Luxembourg	47277
Burnthor S.A., Luxembourg	47265	JP Dewliker S.A.H., Luxembourg	47234
C & FA Construction and Financial Activity S.A., Luxembourg	47276	Kaupthing Fund, Sicav, Luxembourg	47257
C.T. Global Services, S.à r.l., Clervaux	47264	KMC Immopro S.A., Dudelange	47237
Consortium Financier Africain (CO.FI.A.) S.A.H., Luxembourg	47280	Lupico International Holding S.A., Luxembourg..	47272
Coravit AG, Luxembourg	47256	Macotec S.A.H., Luxembourg	47279
Counteract International, S.à r.l., Echternach ...	47251	McArthurGlen Continental Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg	47254
Crédit Agricole Funds, Sicav, Luxembourg	47274	McArthurGlen Roermond Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg	47253
Debelux Audit S.A., Luxembourg	47267	MGE-RB Europe (Holding), S.à r.l., Luxembourg .	47255
Delorsin S.A., Luxembourg	47269	Mora S.A.H., Luxembourg	47272
Desch-Tennis Housen, A.s.b.l., Hosingen	47250	Moyens et Capitaux Européens S.A., Luxem- bourg	47273
Dias Holding S.A., Luxembourg	47277	Munhowen S.A., Ehlerange	47254
DWS FlexPension, Sicav, Luxembourg	47276	Nordkapp S.A., Luxembourg	47258
Eolide Investment S.A.	47253	Obis S.A., Bertrange	47260
Eurix Europe S.A., Luxembourg	47277	Palmatrans S.A., Livange	47260
Européenne de Travaux Spécialisés S.A., Luxem- bourg	47263	PEF Holding S.A., Luxembourg	47272
Europlâtre, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	47260	Persen S.A., Luxembourg	47261
Evolutis Sicav, Luxembourg	47278		
Expansia International S.A.H., Luxembourg	47279		
F.Imm. S.A., Luxembourg	47261		

Pictet Funds.....	47235	Sogex S.A.H., Luxembourg	47276
Pictet Funds.....	47236	Sorephar S.A.H., Luxembourg.....	47268
Poona S.A.H., Luxembourg	47278	Sungard SIS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg-	
Publicité 3000 S.A., Luxembourg	47234	Findel	47255
Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds, Sicav, Lu-		serviPlus, S.à r.l., Remich	47252
xembourg	47270	Tirex S.A., Luxembourg.....	47234
Robinet Electricité, S.à r.l., Clemency	47255	Transports Felten, S.à r.l., Marnach	47251
RX Prod S.A., Luxembourg	47270	Transports Felten, S.à r.l., Marnach	47252
Serenissim S.A., Luxembourg	47257	Tumen Holding S.A., Luxembourg	47273
Silver Hook Invest S.A., Luxembourg	47269	TyCom Holdings II S.A., Luxembourg	47264
Siven Holding S.A., Luxembourg	47266	Vera International S.A.....	47268
Siven Holding S.A., Luxembourg	47266	Viking S.A., Differdange/Niedercorn.....	47256
Société Domaine de Bois le Roi S.A., Echternach .	47269	Viking S.A., Differdange/Niedercorn.....	47256
Société Domaine de Bois le Roi S.A., Echternach .	47269	VMS Luxinter Sicav, Luxembourg.....	47259
Société de Développements et d'Investissements		W.W.C. Inc. S.A., Luxembourg	47254
(S.D.I.) S.A.H., Luxembourg	47274	Wol S.A., Luxembourg.....	47265

TIREX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 74.088.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07417, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061656.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

BASE INVESTMENTS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.127.

Le bilan du rapport annuel au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

M. Paoli / H. de Monthébert

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

(061896.3/1183/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

JP DEWLIKER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 95.392.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061658.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

PUBLICITE 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 86.900.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061660.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

BULKINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 78.906.

Le bilan au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08111, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2004.

BULKINVEST S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(062125.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

PICTET FUNDS, Fonds Commun de Placement.**ACTE MODIFICATIF DU REGLEMENT DE GESTION**

A la suite d'une décision de PICTET GESTION (LUXEMBOURG) S.A., agissant comme société de gestion du PICTET FUNDS (le «Fonds»), et avec l'accord de PICTET & CIE (EUROPE) S.A., le règlement de gestion est modifié comme suit:

* Premier paragraphe: Remplacement de la référence aux certificats par la référence aux parts de copropriété nominatives.

* Article 2 «Objectifs et Politique de placement»

- Ajout des paragraphes suivants relatifs au pooling après le 5ème paragraphe:

«Dans le but d'une gestion efficace et si les politiques d'investissement des compartiments le permettent, le Conseil d'administration de la Société de Gestion pourra décider de cogérer une partie ou la totalité des actifs de certains compartiments de PICTET FUNDS. Dans ce cas, les actifs de différents compartiments seront gérés en commun selon la technique susmentionnée. Les actifs co-gérés seront désignés sous le terme de pool. Toutefois ces pools seront utilisés exclusivement à des fins de gestion interne. Ils ne constitueront pas d'entités juridiques distinctes et ne seront pas directement accessibles aux investisseurs. Chaque compartiment co-géré se verra ainsi attribuer ses propres actifs.

Lorsque les actifs d'un compartiment seront gérés selon la dite technique, les actifs initialement attribuables à chaque compartiment co-géré seront déterminés en fonction de sa participation initiale dans le pool. Par la suite, la composition de ces actifs variera en fonction des apports ou retraits effectués par ces compartiments.

Le système de répartition évoqué ci-dessus s'applique en fait à chaque ligne d'investissement du pool. Dès lors, les investissements supplémentaires effectués ait nom des compartiments co-gérés seront attribués à ces compartiments selon leurs droits respectifs, alors que les actifs vendus devront être prélevés de la même manière sur les actifs attribuables à chacun des compartiments co-gérés.

Toutes les opérations bancaires liées à la vie du compartiment (dividendes, intérêts, frais non contractuels, dépenses) seront comptabilisées dans le pool et remontées d'un point de vue comptable, dans les compartiments au prorata de chacun d'eux et cela le jour de l'enregistrement de ces opérations (provisions de charges, enregistrement bancaire de dépenses et/ou de revenus). Par contre, les frais contractuels (droit de garde, frais administratif, frais de gestion, ...) seront comptabilisés directement dans les compartiments respectifs.

L'actif et le passif attribuables à chacun des compartiments pourront à tout moment être identifiés.

La méthode de pooling respectera la politique d'investissement de chacun des compartiments concernés.»

* Article 3 «Restrictions d'investissements»,

- Ajout du point 16 relatif au prêt sur titres qui aura la teneur suivante:

«Prêt sur titres

16) Le Fonds ne peut prêter les titres qu'il détient en portefeuille que dans le cadre d'un système standardisé de prêt, organisé par un organisme reconnu de compensation de titres ou par une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations.

Ces opérations de prêt ne peuvent pas porter sur plus de 50% de la valeur d'évaluation globale des titres détenus en portefeuille et ne peuvent pas s'étendre au-delà d'une période de 30 jours, étant entendu que ces limitations ne s'appliquent pas lorsque le Fonds est en droit d'obtenir à tout instant la résiliation du contrat.

Dans le cadre de ces opérations de prêt, le Fonds doit recevoir en principe une garantie dont la valeur au moment de la conclusion du contrat de prêt est au moins égale à la valeur d'évaluation totale des titres prêtés. Cette garantie doit être donnée sous forme de liquidités et/ou de titres émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE, par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, bloqués au nom du Fonds jusqu'à l'expiration du contrat de prêt.

* Article 5 «Banque Dépositaire»

- Modification de la dernière phrase du 4^e paragraphe afin de supprimer la référence aux certificats et lui donner la teneur suivante:

«La Banque Dépositaire confirme sur instruction de la Société de Gestion l'émission des parts, honore les demandes de remboursement aux conditions du présent règlement, et paie les répartitions éventuelles des produits du Fonds.»

* Article 8 «Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire»

- Modification du 4^e paragraphe en supprimant la référence à l'interruption des moyens de calcul, afin de lui donner la teneur suivante

«dans le cas d'une interruption des moyens de communication habituellement utilisés pour déterminer la valeur d'un avoir du Fonds ou lorsque, pour quelque raison que ce soit, la valeur d'un avoir du Fonds ne peut être connue avec suffisamment de célérité ou d'exactitude»;

* Article 9 «Emission et Conversion»

- Ajout d'un 6^{ème} paragraphe qui aura la teneur suivante:

«La Société de Gestion pourra imposer telles restrictions qu'elle estimera nécessaires notamment quant à la fréquence des conversions et sera habilitée pour certains compartiments tels que précisés le cas échéant au sein de l'Annexe 1 du prospectus, à mettre en compte des frais d'investissement et de désinvestissement qui pourront être mis en compte sur la valeur nette d'inventaire, ou le cas échéant, inclus dans la valeur nette d'inventaire et cela au profit des compartiments concernés. Ces frais s'appliqueront en tout état de cause de manière équitable à l'ensemble des porteurs de parts à la même date de détermination de la valeur nette d'inventaire. Les parts, dont la conversion en parts d'un autre compartiment a été effectuée, seront annulées.»

* Article 10 «Prix d'émission»

- Modification des deux premières phrases du 3^{ème} paragraphe qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société de Gestion sera habilitée pour certains compartiments à mettre en compte des frais d'investissement qui pourront être ajoutés à la valeur nette d'inventaire ou le cas échéant inclus dans la valeur nette d'inventaire, avec un maximum de 1% de la valeur nette d'inventaire par part, et cela au profit des compartiments concernés. Les frais d'investissement s'appliqueront en tout état de cause de manière équitable à l'ensemble des porteurs de parts à la même date de détermination de la valeur nette d'inventaire.»

* Article 12 «Remboursement»

- Modification des deux premières phrases du 2^{ème} paragraphe qui aura désormais la teneur suivante

«La Société de Gestion sera habilitée pour certains compartiments à mettre en compte des frais de désinvestissement qui pourront être déduits de la valeur nette d'inventaire, ou le cas échéant inclus dans la valeur nette d'inventaire, avec un maximum de 1% de la valeur nette d'inventaire par part, et cela au profit des compartiments concernés. Les frais de désinvestissement s'appliqueront en tout état de cause de manière équitable à l'ensemble des porteurs de parts à la même date de détermination de la valeur nette d'inventaire.»

* Article 18 «Durée, fusion et dissolution du Fonds et des Compartiments»

- Modification de la troisième phrase du quatrième paragraphe concernant les compartiments qui aura désormais la teneur suivante

«Les avoirs qui n'ont pas pu être distribués aux ayants droit à la liquidation d'un Compartiment seront déposés auprès de la banque dépositaire pour une période de neuf mois à partir de la décision de la liquidation. Après cette période, les avoirs seront déposés à la Caisse de Consignation pour compte des ayants droit.»

* Article 19 «Frais»

- Modification du 4^{ème} tiret afin de retirer la phrase suivante:

«étant entendu que le taux maximum de la rémunération ainsi payée ne peut excéder 1,00% par an des avoirs nets de chaque Compartiment, y compris les frais et dépenses raisonnablement encourus par ces prestataires.»

Les présentes modifications au règlement de gestion entreront en vigueur le jour de la publication.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

PICTET GESTION (LUXEMBOURG) S.A. PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

Société de Gestion

Banque Dépositaire

M. Berger

M.-C. Lange / P. Chauvaux

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03321. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075804.7//97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

PICTET FUNDS, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion consolidé de PICTET FUNDS daté du 10 septembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004 sous N° L040075805.3.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Pour PICTET GESTION (LUXEMBOURG) S.A.

PICTET & CIE (LUXEMBOURG) S.A.

P. Chauvaux / M.-C. Lange

Sous-Directeur / Mandataire Commercial

(080300.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

**KMC IMMOPRO S.A., Société Anonyme,
(anc. KMC HOLDING S.A.).**
Siège social: L-3412 Dudelange, 200, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 34.729.

L'an deux mille quatre, le six septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KMC HOLDING S.A., avec siège social au 12, rue Jean Engling à Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 14 août 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, page 3146 de l'année 1991 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé, en date du 18 mai 2001 contenant conversion du capital en Euro, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 16 du 7 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Vasseur, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en KMC IMMOPRO S.A. et changement conséquent de l'article 1^{er} des statuts.

2. Transfert du siège social de la société de Luxembourg vers L-3412 Dudelange, 200, rue de la Libération et modification en conséquence de l'article 3 en sa première phrase.

3. Modification de l'objet social et modification en conséquence de l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet d'effectuer toutes opérations immobilières, notamment la promotion, l'achat, l'échange, la vente, la mise en valeur, le lotissement, l'aménagement, la gestion, ainsi que toutes opérations de marchand de biens. La présente énumération étant énonciative et non limitative.

La société pourra également mettre en relation des partenaires d'affaires potentiels sur base de commission. Elle prestera tous services administratifs y afférents et assistera, le cas échéant, ses clients durant le déroulement des affaires.

En outre elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de celui-ci.»

4. Introduction dans les statuts de la faculté du capital autorisé à hauteur d'un montant de 5.000.000 d'Euros.

5. Rapport du conseil d'administration.

6. Refonte des statuts.

7. Nomination de Monsieur André Pierre en qualité de nouvel administrateur de la société.

8. Autorisation donnée au conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué.

9. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en KMC IMMOPRO S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de KMC IMMOPRO S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-3412 Dudelange, 200, rue de la Libération, et de modifier en conséquence l'article 3, 1^{re} phrase des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3, première phrase:**

Le siège de la société est établi à Dudelange.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet d'effectuer toutes opérations immobilières, notamment la promotion, l'achat, l'échange, la vente, la mise en valeur, le lotissement, l'aménagement, la gestion, ainsi que toutes opérations de marchand de biens. La présente énumération étant énonciative et non limitative.

La société pourra également mettre en relation des partenaires d'affaires potentiels sur base de commission. Elle prestera tous services administratifs y afférents et assistera, le cas échéant, ses clients durant le déroulement des affaires.

En outre elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de celui-ci.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par le conseil d'administration conformément à l'article 32-3 alinéa 5 de la loi sur les sociétés commerciales, que les statuts contiendront désormais la possibilité d'augmenter le capital via le capital autorisé.

L'assemblée générale décide que le montant de ce capital autorisé sera de cinq millions d'Euros et sera représenté par quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-dix (97.790) actions sans désignation de valeur nominale.

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, annexé pour être enregistré avec le présent acte.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts qui seront désormais rédigés comme suit:

«Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de KMC IMMOPRO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet d'effectuer toutes opérations immobilières, notamment la promotion, l'achat, l'échange, la vente, la mise en valeur, le lotissement, l'aménagement, la gestion, ainsi que toutes opérations de marchand de biens. La présente énumération étant énonciative et non limitative.

La société pourra également mettre en relation des partenaires d'affaires potentiels sur base de commission. Elle prestera tous services administratifs y afférents et assistera, le cas échéant, ses clients durant le déroulement des affaires.

En outre elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de celui-ci

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent deux mille deux cent cinquante-huit euros et trente-huit cents (102.258,38 EUR) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euros qui sera représenté par quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-dix (97.790) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir du 6 septembre 2004, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la société, son mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2009, Monsieur André Pierre, consultant, né à Thionville (France) le 18 août 1955, demeurant à F-57970 Illange, 6B, route de Metz (France).

Septième résolution

L'assemblée générale décide de donner pouvoir au conseil d'administration de la société de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un administrateur-délégué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente est évalué à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Vasseur, G. Weber, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 100, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

G. Lecuit.

(076208.3/220/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

BHW EUROPE PROTECT 2011, Fonds Commun de Placement.

VERWALTUNGSREGLEMENT

Allgemeiner Teil

Art. 1. Der Fonds

Der Fonds ist nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg ein rechtlich unselbständiges Sondervermögen (fonds commun de placement). Dabei handelt es sich um ein Sondervermögen (im folgenden «Fonds» genannt) aller Anteilhaber, bestehend aus Wertpapieren und sonstigen gesetzlich zulässigen Vermögenswerten («Fondsvermögen»), welches im Namen der Verwaltungsgesellschaft und für gemeinschaftliche Rechnung der Inhaber von Anteilen (im folgenden «Anteilhaber») genannt durch die ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A., eine Aktiengesellschaft nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in Luxemburg-Stadt (im folgenden «Verwaltungsgesellschaft» genannt) unter Beachtung des Grundsatzes der Risikostreuung verwaltet wird.

Die Anteilhaber sind am Fondsvermögen in Höhe ihrer Anteile beteiligt.

Die Verbriefung der Fondsanteile erfolgt in Form von Globalurkunden. Ein Anspruch auf die Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.

Das Verwaltungsreglement «Besonderer Teil» des Fonds kann für den Fonds verschiedene Anteilklassen vorsehen. Die Anteilklassen können sich insbesondere bei den Aufwendungen und Kosten oder bei der Art der Ertragsverwendung unterscheiden. Alle Anteile sind vom Tage ihrer Ausgabe an in gleicher Weise an Erträgen, Kursgewinnen und am Liquidationserlös ihrer jeweiligen Anteilklasse berechtigt.

Das Vermögen des Fonds, das von einer Depotbank verwahrt wird, ist von dem Vermögen der Verwaltungsgesellschaft getrennt zu halten.

Die vertraglichen Rechte und Pflichten der Anteilhaber, der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank sind in diesem Verwaltungsreglement geregelt, dessen jeweils gültige Fassung sowie eventuelle Abänderungen im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations», dem Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg (im folgenden «Mémorial» genannt), veröffentlicht sowie beim Handelsregister des Bezirksgerichts in Luxemburg hinterlegt und erhältlich sind.

Durch den Kauf eines Anteils erkennt der Anteilhaber den Verkaufsprospekt inklusive des Verwaltungsreglements sowie alle genehmigten und veröffentlichten Änderungen derselben an.

Art. 2. Die Verwaltungsgesellschaft

Das Fondsvermögen wird - vorbehaltlich der Anlagebeschränkungen in Artikel 4 des Verwaltungsreglements - durch die Verwaltungsgesellschaft im eigenen Namen, aber ausschließlich im Interesse und für gemeinschaftliche Rechnung der Anteilhaber des Fonds verwaltet. Diese Verwaltungsbefugnis erstreckt sich namentlich, jedoch nicht ausschließlich, auf den Kauf, den Verkauf, die Zeichnung, den Umtausch und die Annahme von Wertpapieren und sonstigen gesetzlich zulässigen Vermögenswerten sowie auf die Ausübung aller Rechte, welche unmittelbar oder mittelbar mit den Vermögenswerten des Fonds zusammenhängen. Die Verwaltungsgesellschaft legt die Anlagepolitik des Fonds unter Berücksichtigung der gesetzlichen und vertraglichen Anlagebeschränkungen in Artikel 4 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» sowie in Artikel 21 des Verwaltungsreglements «Besonderer Teil» fest.

Der Verwaltungsrat der Verwaltungsgesellschaft kann eines oder mehrere seiner Mitglieder -und/oder Angestellte mit der täglichen Geschäftsführung betrauen. Für den Fonds wird ein beratender Anlageausschuss gebildet. Darüber hin-

aus kann die Verwaltungsgesellschaft unter eigener Verantwortung und auf eigene Kosten einen oder mehrere Anlageberater sowie einen oder mehrere Fondsmanager hinzuziehen.

Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, zu Lasten des Fondsvermögens das im Verwaltungsreglement Allgemeiner Teil» und «Besonderer Teil» und Verkaufsprospekt festgelegte Entgelt zu beanspruchen.

Art. 3. Die Depotbank

Die Bestellung der Depotbank erfolgt durch die Verwaltungsgesellschaft.

Die Funktion der Depotbank richtet sich nach dem luxemburgischen Gesetz über Organismen für gemeinsame Anlagen, dem zwischen der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank abgeschlossenen Depotbankvertrag und diesem Verwaltungsreglement.

Die Verwaltungsgesellschaft hat der Depotbank die Verwahrung des Fondsvermögens übertragen. Der Name der Depotbank wird in Artikel 20 des Verwaltungsreglements «Besonderer Teil», in den Verkaufsprospekten und ähnlichen Dokumenten des Fonds genannt.

Die Depotbank oder die Verwaltungsgesellschaft sind berechtigt, die Depotbankbestellung jederzeit schriftlich mit einer Frist von drei Monaten zu kündigen. Eine solche Kündigung wird wirksam, wenn eine von der zuständigen Aufsichtsbehörde genehmigte Bank im Großherzogtum Luxemburg die Pflichten und Funktionen als Depotbank gemäß diesem Verwaltungsreglement übernimmt. Falls eine Kündigung durch die Depotbank erfolgt, wird die Verwaltungsgesellschaft eine neue Depotbank ernennen, die die Pflichten und Funktionen als Depotbank gemäß diesem Verwaltungsreglement übernimmt.

Bis zur Bestellung einer neuen Depotbank wird die bisherige Depotbank zum Schutz der Interessen der Anteilhaber ihren Pflichten und Funktionen als Depotbank gemäß diesem Verwaltungsreglement in vollem Umfang nachkommen.

Alle flüssigen Mittel, Wertpapiere und sonstigen gesetzlich zulässigen Vermögenswerte des Fondsvermögens werden von der Depotbank in separaten gesperrten Konten oder Depots verwahrt, über die nur in Obereinstimmung mit den Bestimmungen dieses Verwaltungsreglements verfügt werden darf. Die Depotbank kann unter ihrer Verantwortung und mit Einverständnis der Verwaltungsgesellschaft andere Banken und/oder Wertpapiersammelstellen mit der Verwahrung von Wertpapieren des Fonds beauftragen.

Die Depotbank zahlt der Verwaltungsgesellschaft aus den separaten gesperrten Konten des Fonds nur die in diesem Verwaltungsreglement festgesetzte Vergütung. Die Depotbank entnimmt den separaten gesperrten Konten nur nach Zustimmung der Verwaltungsgesellschaft die ihr gemäß diesem Verwaltungsreglement zustehende Vergütung. Die in Artikel 11 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» und Artikel 23 «Besonderer Teil» aufgeführten sonstigen zu Lasten des Fonds zu zahlenden Kosten bleiben hiervon unberührt.

Soweit gesetzlich zulässig, ist die Depotbank berechtigt und verpflichtet, im eigenen Namen:

- Ansprüche der Anteilhaber gegen die Verwaltungsgesellschaft oder eine frühere Depotbank geltend zu machen; dies schließt die Geltendmachung von Ansprüchen durch die Anteilhaber nicht aus;
- gegen Vollstreckungsmaßnahmen von Dritten Widerspruch zu erheben und vorzugehen, wenn in das Fondsvermögen wegen eines Anspruchs vollstreckt wird, für den das Fondsvermögen nicht haftet.

Art. 4. Allgemeine Richtlinien für die Anlagepolitik und Anlagegrenzen

A) Die Verwaltungsgesellschaft kann, unter Beachtung der in Artikel 21, des Verwaltungsreglements «Besonderer Teil» festgelegten Anlagepolitik in bestimmte Anlagen investieren.

Diese Anlagen bestehen aus:

1. Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten:

- die an einem geregelten Markt (wie in Artikel 1 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 definiert) gehandelt werden;
- die an einem anderen geregelten Markt eines Mitgliedstaates der EU, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, gehandelt werden;
- die an einer Wertpapierbörse eines Drittlandes amtlich notiert oder an einem anderen geregelten Markt eines Drittlandes, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, gehandelt werden;
- Wertpapieren aus Neuemissionen, sofern die Emissionsbedingungen die Verpflichtung enthalten, dass die Zulassung zur amtlichen Notierung an einer Wertpapierbörse oder an einem anderen geregelten Markt, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, beantragt wird und die Zulassung spätestens vor Ablauf eines Jahres nach der Emission erlangt wird.

2. Sichteinlagen oder kündbare Einlagen mit einer Laufzeit von höchstens 12 Monaten bei qualifizierten Kreditinstitutionen, sofern das betreffende Kreditinstitut seinen Sitz in einem Mitgliedstaat der EU hat oder - oder falls der Sitz des Kreditinstituts sich in einem Drittstaat befindet, das Kreditinstitut entsprechenden Aufsichtsbestimmungen unterliegt welche nach Auffassung der CSSF denjenigen des Gemeinschaftsrechts gleichwertig sind.

3. Abgeleiteten Finanzinstrumenten («Derivate») einschließlich gleichwertiger bar abgerechneter Instrumente, die an einem unter A 1. erster, zweiter und dritter Gedankenstrich bezeichneten geregelten Markt gehandelt werden, und/oder abgeleiteten Finanzinstrumenten, die nicht an einer Börse gehandelt werden («OTC-Derivaten»), sofern:

- es sich bei den Basiswerten um Instrumente im Sinne des Absatzes A oder um Finanzindizes, Zinssätze, Wechselkurse oder Währungen handelt, in die der Fonds gemäss seinen Anlagezielen investieren darf;
- die Gegenparteien bei Geschäften mit OTC-Derivaten einer Aufsicht unterliegende Institute der Kategorien sind, die von der CSSF zugelassen wurden; und
- die OTC-Derivate einer zuverlässigen und überprüfbaren Bewertung auf Tagesbasis unterliegen und jederzeit auf Initiative des Fonds zum angemessenen Zeitwert veräußert, liquidiert oder durch ein Gegengeschäft glattgestellt werden können.

4. Geldmarktinstrumenten, die nicht auf einem geregelten Markt gehandelt werden und die unter die Definition des Artikel 1 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 fallen, sofern die Emission oder der Emittent dieser Instrumente bereits Vorschriften über den Einlagen- und den Anlegerschutz unterliegt, und vorausgesetzt sie werden:

- von einer zentralstaatlichen, regionalen oder lokalen Körperschaft oder der Zentralbank, der Europäischen Union oder der Europäischen Investitionsbank, einem Drittstaat oder, sofern dieser ein Bundesstaat ist, einem Gliedstaat der Föderation oder von einer internationalen Einrichtung öffentlich-rechtlichen Charakters, der mindestens ein Mitgliedstaat angehört, begeben oder garantiert;

- von einem Unternehmen begeben, dessen Wertpapiere auf den unter A 1. bezeichneten geregelten Märkten gehandelt werden;

- von einem Institut, das gemäss den im Gemeinschaftsrecht festgelegten Kriterien einer Aufsicht unterstellt ist, oder einem Institut, das Aufsichtsbestimmungen, die nach Auffassung der CSSF mindestens so streng sind wie die des Gemeinschaftsrechts, unterliegt und diese einhält, begeben oder garantiert,

- von anderen Emittenten begeben, die einer Kategorie angehören, die von der CSSF zugelassen wurde, sofern für Anlagen in diesen Instrumenten Vorschriften für den Anlegerschutz gelten, die denen des ersten, des zweiten oder des dritten Gedankenstrichs gleich wertig sind und sofern es sich bei den Emittenten entweder um ein Unternehmen mit einem Eigenkapital von mindestens 10 Mio. EUR, das seinen Jahresabschluss nach den Vorschriften der Richtlinie 78/660/EWG erstellt und veröffentlicht, oder um einen Rechtsträger, der innerhalb einer eine oder mehrere börsennotierte Gesellschaften umfassenden Unternehmensgruppe für die Finanzierung dieser Gruppe zuständig ist, oder um einen Rechtsträger handelt, der die wertpapiermässige Unterlegung von Verbindlichkeiten durch Nutzung einer von einer Bank eingeräumten Kreditlinie finanzieren soll.

5. Anteilen an Zielfonds, die folgender Definition entsprechen (Zielfonds«): OGAW gemäss EU-Richtlinie 85/611 oder OGA im Sinne von Artikel 1, Absatz 2, erster und zweiter Gedankenstrich der EU-Richtlinie 85/611, mit Sitz in einem Mitgliedstaat oder einem Drittstaat, sofern:

- diese OGA nach Rechtsvorschriften zugelassen wurden, die sie einer Aufsicht unterstellen, welche nach Auffassung der CSSF gleichwertig ist, und ausreichende Gewähr für die Zusammenarbeit zwischen den Behörden besteht;

- das Schutzniveau der Anteilseigner der OGA dem Schutzniveau der Anteilseigner eines OGAW gleichwertig ist und insbesondere die Vorschriften für die getrennte Verwahrung des Sondervermögens, die Kreditaufnahme, die Kreditgewährung und Leerverkäufe von Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten den Anforderungen der Richtlinie 85/611 gleichwertig sind;

- die Geschäftstätigkeit der OGA Gegenstand von Halbjahres- und Jahresberichten ist, die es erlauben, sich ein Urteil über das Vermögen und die Verbindlichkeiten, die Erträge und die Transaktionen im Berichtszeitraum zu bilden; und

- der OGAW oder der OGA, dessen Anteile erworben werden sollen, nach seinen Vertragsbedingungen bzw. seiner Satzung insgesamt höchstens 10% seines Sondervermögens in Anteile anderer OGAW oder OGA anlegen darf.

6. Jedoch:

- kann der Fonds höchstens 10% seines Sondervermögens in andere als die unter A 1. bis 5. genannten Wertpapiere, Geldmarktinstrumente und Zielfonds anlegen. Diese Beschränkung gilt nicht für Anlagen in bestimmte, als sogenannte Rule 144A-/ oder Regulation S bezeichnete Wertpapiere. Diese Wertpapiere können als Wertpapiere im Sinne von A 1 gelten, wenn folgende Kriterien erfüllt sind:

- Die Wertpapiere müssen eine Austauschklauseel (Registration rights) enthalten, wie sie der 1933 Securities Act vorsieht, und welcher besagt, dass ein Umtauschrecht in ähnliche, auf dem amerikanischen OTC Fixed Income Markt eingetragene und frei handelbare Wertpapiere besteht.

- Der vorgesehene Umtausch muss innerhalb eines Jahres nach dem Ankauf von Rule 144A-/ bzw. Regulation S Wertpapieren vollzogen werden, da ansonsten die vorhergenannte 10% Anlagegrenze gilt;

- darf der Fonds weder Edelmetalle noch Zertifikate über diese erwerben.

7. Der Fonds darf daneben flüssige Mittel halten.

Es werden keine Vermögenswerte erworben, deren Veräusserung auf Grund vertraglicher Vereinbarungen irgendwelchen Beschränkungen unterliegen.

Das Vermögen des Fonds wird unter Beachtung des Grundsatzes der Risikostreuung nach den nachfolgend beschriebenen anlagepolitischen Grundsätzen und innerhalb der Anlagebeschränkungen gemäß diesem Artikel des Verwaltungsreglements angelegt.

B) Folgende Anlagebeschränkungen wenden sich auf das Sondervermögen des Fonds an:

1. Der Fonds darf höchstens 10% seines Sondervermögens in Wertpapieren oder Geldmarktinstrumenten ein und desselben Emittenten anlegen. Der Fonds darf höchstens 20% seines Sondervermögens in Einlagen bei ein und derselben Einrichtung anlegen. Das Ausfallrisiko bei Geschäften des Fonds mit OTC-Derivaten darf folgende Sätze nicht überschreiten:

- wenn die Gegenpartei ein qualifiziertes Kreditinstitut gemäss Definition unter A 2 ist, 10%,

- und ansonsten 5% des Sondervermögens.

2. Der Gesamtwert der Wertpapiere und Geldmarktinstrumente der Emittenten, bei denen der Fonds jeweils mehr als 5% seines Sondervermögens anlegt, darf 40% des Wertes seines Sondervermögens nicht überschreiten. Diese Begrenzung findet keine Anwendung auf Einlagen und auf Geschäfte mit OTC-Derivaten, die mit Finanzinstituten getätigt werden, welche einer Aufsicht unterliegen.

3. Ungeachtet der Einzelobergrenzen unter B 1., darf der Fonds bei ein und derselben Einrichtung höchstens 20% seines Sondervermögens in einer Kombination aus:

- von dieser Einrichtung begebenen Wertpapieren oder Geldmarktinstrumenten und/oder

- Einlagen bei dieser Einrichtung und/oder

- von dieser Einrichtung erworbenen OTC-Derivaten investieren.

4. Die Obergrenze unter B 1., erster Satz wird auf 35% angehoben, wenn die Wertpapiere oder Geldmarktinstrumente von einem Mitgliedstaat oder seinen Gebietskörperschaften, von einem Drittstaat oder von internationalen Ein-

richtungen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen mindestens ein Mitgliedstaat angehört, begeben oder garantiert werden.

5. Die Obergrenze unter B 1., erster Satz wird auf 25% angehoben, wenn die Schuldverschreibungen von einem Kreditinstitut mit Sitz in einem Mitgliedstaat begeben werden, das auf Grund gesetzlicher Vorschriften zum Schutz der Inhaber dieser Schuldverschreibungen einer besonderen öffentlichen Aufsicht unterliegen. Insbesondere müssen die Erträge aus der Emission dieser Schuldverschreibungen gemäss den gesetzlichen Vorschriften in Vermögenswerten angelegt werden, die während der gesamten Laufzeit der Schuldverschreibungen die sich daraus ergebenden Verbindlichkeiten ausreichend decken und vorrangig für die beim Ausfall des Emittenten fällig werdende Rückzahlung des Kapitals und der Zinsen bestimmt sind.

Legt der Fonds mehr als 5% seines Sondervermögens in Schuldverschreibungen im Sinne des vorstehenden Absatzes B 5. an, die von ein und demselben Emittenten begeben werden, so darf der Gesamtwert dieser Anlagen 80% des Wertes des Sondervermögens des Fonds nicht überschreiten.

6. Die unter B 4. und 5. genannten Wertpapiere und Geldmarktinstrumente werden bei der Anwendung der unter B 2. vorgesehenen Anlagegrenze von 40% nicht berücksichtigt.

Die unter B 1. bis 5. genannten Grenzen dürfen nicht kumuliert werden; daher dürfen gemäss B 1. bis 5. getätigte Anlagen in Wertpapieren oder Geldmarktinstrumenten ein und desselben Emittenten oder in Einlagen bei diesen Emittenten oder in Derivate desselben in keinem Fall 35% des Sondervermögens des Fonds überschreiten.

Gesellschaften, die im Hinblick auf die Erstellung des konsolidierten Abschlusses in Sinne der Richtlinie 83/349/EWG oder nach den anerkannten internationalen Rechnungslegungsvorschriften derselben Unternehmensgruppe angehören, sind bei der Berechnung der vorgesehenen Anlagegrenzen unter B 1. bis 6. als ein einziger Emittent anzusehen.

Die Anlagen des Fonds in Wertpapieren und Geldmarktinstrumente ein und derselben Unternehmensgruppe darf zusammen 20% seines Sondervermögens erreichen.

7. Abweichend von B 1. bis 6. kann ein Fonds nach Zustimmung der luxemburgischen Aufsichtsbehörde nach dem Grundsatz der Risikostreuung bis zu 100% seines Vermögens in Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten verschiedener Emissionen anlegen, die von einem Mitgliedstaat der EU oder seinen Gebietskörperschaften, von einem OECD-Mitgliedstaat oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der EU angehören, begeben oder garantiert werden.

Eine Ausnahmegenehmigung erteilt die CSSF nur dann, wenn sie die Auffassung vertritt, dass die Anteilhaber eines solchen OGAW den gleichen Schutz genießen wie die Anteilhaber von OGAW, die die Anlagegrenzen unter B 1. bis 6. einhalten.

Diese OGAW müssen in Wertpapiere investieren, die im Rahmen von mindestens sechs verschiedenen Emissionen begeben worden sind, wobei die Wertpapiere einer Emission zusammen nicht mehr als 30% des Nettofondsvermögens überschreiten dürfen.

8. Der Fonds darf Anteile an Zielfonds erwerben, sofern er höchstens 20% seines Sondervermögens in Anteilen ein und desselben Zielfonds anlegt. Sofern die Hafttrennung des Vermögens eines Teilfonds von einem Umbrella Fonds gegenüber Dritten sichergestellt ist, gelten diese 20% für solche Teilfonds.

9. Anlagen in Anteilen von Zielfonds die keine OGAW sind, dürfen 30% des Sondervermögens des Fonds nicht übersteigen. Die Anlagewerte des Fonds in Zielfonds werden in bezug auf die unter B 1. bis 7. aufgeführten Obergrenzen nicht berücksichtigt.

10. a) Die Verwaltungsgesellschaft darf für keine der von ihr verwalteten Investmentfonds die sich als OGAW qualifizieren, Aktien erwerben, die mit einem Stimmrecht verbunden sind, das es ihr ermöglicht, einen nennenswerten Einfluss auf die Geschäftsführung eines Emittenten auszuüben.

b) Ferner darf der Fonds höchstens erwerben:

- 10% der stimmrechtslosen Aktien ein und desselben Emittenten;
- 10% der Schuldverschreibungen ein und desselben Emittenten;
- 25% der Anteile ein und desselben Zielfonds erwerben;
- 10% der Geldmarktinstrumente ein und desselben Emittenten.

Die unter dem zweiten, dem dritten und dem vierten Gedankenstrich vorgesehenen Anlagegrenzen brauchen beim Erwerb nicht eingehalten zu werden, wenn sich der Bruttobetrag der Schuldtitel oder der Geldmarktinstrumente oder der Nettobetrag der ausgegebenen Anteile zum Zeitpunkt des Erwerbs nicht berechnen lässt.

Die Absätze a) und b) werden nicht angewendet:

- auf Wertpapiere und Geldmarktinstrumente, die von einem Mitgliedstaat oder dessen öffentlichen Gebietskörperschaften begeben oder garantiert werden;
- auf die von einem Drittstaat begebene oder garantierte Wertpapiere und Geldmarktinstrumente;
- auf Wertpapiere und Geldmarktinstrumente, die von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters begeben werden, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten angehören;
- auf Aktien, die der Fonds an dem Kapital einer Gesellschaft eines Drittstaates besitzt, die ihr Vermögen im wesentlichen in Wertpapieren von Emittenten anlegt, die in diesem Staat ansässig sind, wenn eine derartige Beteiligung für den Fonds auf Grund der Rechtsvorschriften dieses Staates die einzige Möglichkeit darstellt, Anlagen in Wertpapieren von Emittenten dieses Staates zu tätigen. Diese Ausnahmeregelung gilt jedoch nur unter der Voraussetzung, dass die Gesellschaft des Drittstaates in ihrer Anlagepolitik die unter B 1. bis 6. und B. bis 10. a) und b) festgelegten Grenzen nicht überschreitet. Bei Überschreitungen der unter B 1. bis 6 und B. bis 9. vorgesehenen Grenzen findet 1. sinngemäß Anwendung.

11. a) Unter Beachtung der in B 10. a) und b) genannten Anlagegrenzen dürfen die unter B 1. bis 6. genannten Obergrenzen für die Investition in Aktien oder Schuldtitel ein und desselben Emittenten auf maximal 20% angehoben werden,

wenn aus den Unterlagen des OGAW Ziel der Anlagepolitik ist, einen von der luxemburgischen Aufsichtsbehörde anerkannten Aktien- und Schuldtitelindex nachzubilden. Der Index muss dabei folgende Voraussetzungen erfüllen:

- die Zusammensetzung des Index muss hinreichend diversifiziert sein,
- der Index muss eine adäquate Bezugsgrundlage für den Markt darstellen, auf den er sich bezieht,
- der Index muss in angemessener Weise veröffentlicht werden

b) Die unter B 11. a) festgelegte Grenze beträgt maximal 35% sofern dies auf Grund außergewöhnlicher Marktbedingungen gerechtfertigt ist, und zwar insbesondere auf geregelten Märkten, auf denen bestimmte Wertpapiere und Geldmarktinstrumente stark dominieren. Eine Anlage bis zu dieser Höchstgrenze ist nur bei einem einzigen Emittenten möglich.

12. a) Der Fonds braucht die hier vorgesehenen Anlagegrenzen bei Ausübung von Bezugsrechten, die an Wertpapiere oder Geldmarktinstrumente geknüpft sind, die Teil seines Sondervermögens sind, nicht einzuhalten. Unbeschadet seiner Verpflichtung, auf die Einhaltung des Grundsatzes der Risikostreuung zu achten, kann der Fonds während eines Zeitraums von sechs Monaten nach seiner Zulassung, von den Punkten B 1. bis 9. abweichen.

b) Werden die in B 12. a) genannten Grenzen vom Fonds unbeabsichtigt oder infolge der Ausübung der Bezugsrechte überschritten, so hat dieser bei seinen Verkäufen als vorrangiges Ziel, die Normalisierung dieser Lage unter der Berücksichtigung der Interessen der Anteilhaber anzustreben.

13. a) Weder die Verwaltungsgesellschaft, der Fonds noch die Depotbank dürfen für Rechnung des Fonds Kredite aufnehmen. Der Fonds darf jedoch Fremdwährung durch ein «Back-to-back»-Darlehen erwerben.

b) Abweichend von Absatz a), kann der Fonds Kredite bis zu 10% seines Sondervermögens, sofern es sich um vorübergehende Kredite handelt, aufnehmen.

14. Die Verwaltungsgesellschaft oder die Depotbank darf für Rechnung des Fonds keine Kredite gewähren oder für Dritte als Bürge einstehen, unbeschadet der Anwendung des Abschnitts A. Dies steht dem Erwerb von noch nicht voll eingezahlten Wertpapieren, Geldmarktinstrumenten oder unter 3. bis 5. unter A. genannten, noch nicht voll eingezahlten Finanzinstrumenten durch den Fonds nicht entgegen.

15. Die Verwaltungsgesellschaft oder die Depotbank, für Rechnung des Fonds, dürfen keine Leerverkäufe von Wertpapieren, Geldmarktinstrumenten oder der unter 3. bis 5. unter A. genannten Finanzinstrumenten tätigen.

16. Der Fonds kann flüssige Mittel in Form von Barguthaben und regelmäßig gehandelten Geldmarktinstrumenten in Höhe von bis zu maximal 49% seines Netto-Fondsvermögens halten oder als Festgelder anlegen. Diese sollen grundsätzlich akzessorischen Charakter haben.

C) Weitere Anlagerichtlinien:

1. Der Fonds wird nicht in Wertpapiere investieren, die eine unbegrenzte Haftung zum Gegenstand haben.

2. Das Fondsvermögen darf nicht in Immobilien, Edelmetallen, Edelmetallkontrakten, Waren oder Warenkontrakten angelegt werden.

3. Die Verwaltungsgesellschaft kann mit Einverständnis der Depotbank weitere Anlagebeschränkungen vornehmen, um den Bedingungen in jenen Ländern zu entsprechen, in denen Anteile vertrieben werden sollen.

4. Wertpapierdarlehens- und Pensionsgeschäfte dürfen nicht getätigt werden.

5. Etwaige Bestandsprovisionen von Zielfonds fließen dem Fondsvermögen zu.

Die Verwaltungsgesellschaft kann im Einvernehmen mit der Depotbank die Anlagebeschränkungen und andere Teile des Verwaltungsreglements ändern, um den Bedingungen in jenen Ländern zu entsprechen, in denen Anteile vertrieben werden sollen.

Art. 5. Berechnung des Inventarwertes je Anteil

Der Wert eines Anteils lautet auf die in Artikel 22 des Verwaltungsreglements «Besonderer Teil» festgelegte Währung (im folgenden «Fondswährung» genannt). Er wird unter Aufsicht der Depotbank von der Verwaltungsgesellschaft an jedem Bankarbeitstag, der sowohl in Luxemburg als auch in Frankfurt am Main ein Börsentag ist (im folgenden «Bewertungstag» genannt) errechnet.

Die Berechnung erfolgt durch Teilung des Netto-Fondsvermögens durch die Anzahl der am Bewertungstag im Umlauf befindlichen Anteile des Fonds. Das Netto-Fondsvermögen (im folgenden auch «Inventarwert» genannt) wird nach folgenden Grundsätzen berechnet:

a) Wertpapiere und Geldmarktinstrumente, die an einer Wertpapierbörse notiert sind, werden zum zur Zeit der Inventarwertberechnung letzten verfügbaren bezahlten Kurs bewertet.

b) Wertpapiere und Geldmarktinstrumente, die nicht an einer Wertpapierbörse notiert sind, die aber an einem anderen geregelten Markt, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, gehandelt werden, werden zu einem Kurs bewertet, der nicht geringer als der Geldkurs und nicht höher als der Briefkurs zur Zeit der Bewertung sein darf und den die Verwaltungsgesellschaft für den bestmöglichen Kurs hält, zu dem die Wertpapiere bzw. Geldmarktinstrumente verkauft werden können.

c) Wertpapiere und Geldmarktinstrumente, die weder an einer Börse notiert noch an einem anderen geregelten Markt gehandelt werden, werden zu ihrem zum Zeitpunkt der Inventarwertberechnung jeweiligen Verkehrswert bewertet, wie ihn die Verwaltungsgesellschaft nach Treu und Glauben und allgemein anerkannten, von Wirtschaftsprüfern nachprüfbar bewertungsregeln festlegt.

d) Anteile an Organismen für gemeinsame Anlagen werden zu Ihrem zum Zeitpunkt der Inventarwertberechnung zuletzt festgestellten und erhältlichen Inventarwert, ggf. unter Berücksichtigung einer Rücknahmegebühr, bewertet.

e) Die flüssigen Mittel werden zu deren Nennwert zuzüglich Zinsen zum Zeitpunkt der Inventarwertberechnung bewertet. Festgelder mit einer Ursprungslaufzeit von mehr als 30 Tagen können zu dem jeweiligen Renditekurs bewertet werden.

f) Alle nicht auf die Fondswährung lautenden Vermögenswerte werden zu dem zum Zeitpunkt der Bewertung letztverfügbaren Devisenmittelkurs in die Währung des Fonds bzw. Unterfonds umgerechnet.

g) Derivate (wie z.B. Optionen) werden grundsätzlich zu deren zum Bewertungszeitpunkt letztverfügbaren Börsenkursen bzw. Maklerpreisen bewertet. Sofern ein Bewertungstag gleichzeitig Abrechnungstag einer Option ist, erfolgt die Bewertung der entsprechenden Position zu ihrem jeweiligen Schlussabrechnungspreis («settlement price»).

h) Die auf Wertpapiere bzw. Geldmarktpapiere entfallenden anteiligen Zinsen werden mit einbezogen soweit sie sich nicht im Kurswert ausdrücken.

Sofern für den Fonds gemäß Artikel 1 Absatz 4 des Verwaltungsreglements unterschiedliche Anteilklassen eingerichtet sind, ergeben sich für die Anteilwertberechnung folgende Besonderheiten:

Die Anteilwertberechnung erfolgt nach den in diesem Artikel genannten Kriterien für jede Anteilklasse separat.

Der Mittelzufluss auf Grund der Ausgabe von Anteilen erhöht den prozentualen Anteil der jeweiligen Anteilklasse am gesamten Wert des Netto-Fondsvermögens. Der Mittelabfluss auf Grund der Rücknahme von Anteilen vermindert den prozentualen Anteil der jeweiligen Anteilklasse am gesamten Wert des Netto-Fondsvermögens.

Im Fall einer Ausschüttung vermindert sich der Anteilwert der - ausschüttungsberechtigten - Anteile der entsprechenden Anteilklasse um den Betrag der Ausschüttung. Damit vermindert sich zugleich der prozentuale Anteil der ausschüttungsberechtigten Anteilklasse am gesamten Wert des Netto-Fondsvermögens, während sich der prozentuale Anteil der - nicht ausschüttungsberechtigten - Anteilklasse am gesamten Netto-Fondsvermögen erhöht.

Auf die ordentlichen Netto-Erträge wird ein Ertragsausgleich gerechnet.

Falls außergewöhnliche Umstände eintreten, welche die Bewertung gemäß den oben aufgeführten Kriterien unmöglich oder unsachgerecht machen, ist die Verwaltungsgesellschaft ermächtigt, andere von ihr nach Treu und Glauben festgelegte, allgemein anerkannte und von Wirtschaftsprüfern nachprüfbar bewertungsregeln zu befolgen, um eine sachgerechte Bewertung des Fondsvermögens zu erreichen.

Die Verwaltungsgesellschaft kann bei umfangreichen Rücknahmeanträgen, die nicht aus liquiden Mitteln und zulässigen Kreditaufnahmen des Fonds befriedigt werden können, nach vorheriger Zustimmung durch die Depotbank, den Inventarwert auf der Basis der Kurse des Bewertungstages bestimmen, an dem sie für den Fonds die erforderlichen Wertpapierverkäufe vornimmt. In diesem Falle wird für gleichzeitig eingereichte Zeichnungs- und Rücknahmeanträge für den Fonds dieselbe Berechnungsweise angewandt.

Art. 6. Ausgabe von Anteilen

Jede natürliche oder juristische Person kann, vorbehaltlich von Artikel 7 des Verwaltungsreglements, durch Kauf und Zahlung des Ausgabepreises Anteile erwerben.

Alle ausgegebenen Anteile haben gleiche Rechte.

Die Anteile werden unverzüglich nach Zahlungseingang des Ausgabepreises bei der Depotbank im Auftrag der Verwaltungsgesellschaft durch die Depotbank ausgegeben.

Zeichnungsanträge, die an einem Bewertungstag bei der Verwaltungsgesellschaft eingegangen sind, werden zu den Ausgabepreisen des im Artikel 22 des Besonderen Teils bestimmten Bewertungstages abgerechnet, wobei die Verwaltungsgesellschaft zu jedem Zeitpunkt sicherstellt, dass dem Anleger dieser Inventarwert je Anteil zum Zeitpunkt der Zeichnung nicht bekannt ist.

Ausgabepreis ist der Inventarwert je Anteil gemäß Artikel 5 des Verwaltungsreglements des entsprechenden Bewertungstages zuzüglich einer Verkaufsprovision gemäß Artikel 22 des Verwaltungsreglements «Besonderer Teil»; der Ausgabepreis ist zahlbar gemäß Artikel 22 innerhalb der dort genannten Anzahl von Bankarbeitstagen nach dem entsprechenden Bewertungstag. Falls die Gesetze eines Landes niedrigere Verkaufsprovisionen vorschreiben, können die in jenem Land beauftragten Banken die Anteile mit einer niedrigeren Verkaufsprovision verkaufen, die jedoch die dort höchst zulässige Verkaufsprovision nicht unterschreiten wird. Sofern Sparpläne angeboten werden, wird die Verkaufsprovision nur auf die tatsächlich geleisteten Zahlungen berechnet. Der Ausgabepreis erhöht sich um Entgelte oder andere Belastungen, die in verschiedenen Ländern anfallen, in denen Anteile verkauft werden.

Soweit Ausschüttungen gemäß Artikel 13 des Verwaltungsreglements wieder unmittelbar in Anteilen angelegt werden, kann ein von der Verwaltungsgesellschaft festgelegter Wiederanlagerabatt gewährt werden.

Sofern für den Fonds gemäß Artikel 1 Absatz 4 des Verwaltungsreglements unterschiedliche Anteilklassen eingerichtet sind, kann der Anteilinhaber gegen Zahlung einer im Verkaufsprospekt festgelegten Umtauschprovision und unter Zurechnung von eventuell anfallenden Ausgabesteuern einen Teil oder alle seine Anteile in Anteile einer anderen Anteilklasse tauschen, soweit dies im Verkaufsprospekt für die jeweiligen Anteilklassen des Fonds vorgesehen ist. Dieser Tausch erfolgt zu den nächsterrechneten Inventarwerten gemäß Artikel 5 des Verwaltungsreglements je Anteil des Fonds. Der sich gegebenenfalls aus dem Tausch ergebende Restbetrag wird an den Anteilinhaber ausbezahlt.

Die Verwaltungsgesellschaft kann jederzeit aus eigenem Ermessen zum Zweck eines Anteilsplitts kostenfrei zusätzliche Anteile des Fonds über die Depotbank an die Anteilinhaber ausgeben. Dabei erfolgt der Anteilsplitt für alle ausgegebenen Anteile mit derselben Quote.

Art. 7. Beschränkungen der Ausgabe von Anteilen

Die Verwaltungsgesellschaft hat bei der Ausgabe von Anteilen die Gesetze und Vorschriften aller Länder, in welchen Anteile angeboten werden, zu beachten.

Die Verwaltungsgesellschaft kann jederzeit aus eigenem Ermessen einen Kaufantrag zurückweisen oder die Ausgabe von Anteilen zeitweilig beschränken, aussetzen oder endgültig einstellen, falls eine solche Maßnahme zum Schutz der Anteilinhaber oder des Fonds erforderlich erscheint.

Weiterhin kann die Verwaltungsgesellschaft

- a) aus eigenem Ermessen jeden Zeichnungsauftrag auf Erwerb von Anteilen zurückweisen
- b) jederzeit Anteile gegen Zahlung des Rücknahmepreises zurückkaufen, die von Anteilhabern gehalten werden, welche vom Erwerb oder Besitz von Anteilen ausgeschlossen sind.

Auf nicht ausgeführte Kaufanträge eingehende Zahlungen werden von der Depotbank unverzüglich zinslos zurückgezahlt.

Art. 8. Anteilzertifikate

Die Anteile werden in Globalurkunden verbrieft. Ein Anspruch auf die Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.

Art. 9. Rücknahme von Anteilen

Die Anteilinhaber sind berechtigt, jederzeit die Rücknahme ihrer Anteile zu verlangen. Diese Rücknahme erfolgt nur an einem Bewertungstag gemäß Artikel 5 des Verwaltungsreglements gegen Übergabe der Anteile. Rücknahmepreis ist der gemäß Artikel 5 des Verwaltungsreglements errechnete Inventarwert je Anteil, gegebenenfalls abzüglich einer Rücknahmeprovision gemäß Artikel 22 des Verwaltungsreglements «Besonderer Teil», die zu Gunsten des Fonds erhoben wird. Der Rücknahmepreis wird in der Fondswährung vergütet. Die Zahlung des Rücknahmepreises erfolgt gemäß Artikel 22 des Verwaltungsreglements «Besonderer Teil» innerhalb der dort festgelegten Anzahl von Bankarbeitstagen nach dem entsprechenden Bewertungstag.

Rücknahmeanträge, die an einem Bewertungstag eingegangen sind, werden zum Inventarwert der Anteile des im Artikel 22 definierten relevanten Bewertungstages abgerechnet, wobei die Verwaltungsgesellschaft zu jedem Zeitpunkt sicherstellt, dass Rücknahmeanträge, welche zur gleichen Uhrzeit an einem Bewertungstag eingehen, zum gleichen Inventarwert abgerechnet werden, und dem Anleger dieser Inventarwert je Anteil nicht bekannt sein kann.

Die Verwaltungsgesellschaft ist nach vorheriger Genehmigung durch die Depotbank berechtigt, erhebliche Rücknahmen erst zu tätigen, nachdem entsprechende Vermögenswerte des Fonds ohne Verzögerung verkauft wurden. In diesem Falle erfolgt die Rücknahme gemäß den Bestimmungen des Artikel 5, letzter Abschnitt des Verwaltungsreglements, zum dann geltenden Inventarwert je Anteil.

Die Verwaltungsgesellschaft achtet darauf, dass das Fondsvermögen ausreichende flüssige Mittel umfasst, damit eine Rücknahme von Anteilen auf Antrag von Anteilinhabern unter normalen Umständen unverzüglich erfolgen kann.

Anleger, die die Rücknahme ihrer Anteile verlangt haben, werden von einer Einstellung der Inventarwertberechnung gemäß Artikel 10 des Verwaltungsreglements umgehend benachrichtigt und nach Wiederaufnahme der Inventarwertberechnung umgehend hiervon in Kenntnis gesetzt.

Die Depotbank ist nur soweit zur Zahlung verpflichtet, wie keine gesetzlichen Bestimmungen, z.B. devisenrechtliche Vorschriften, oder andere von der Depotbank nicht beeinflussbare Umstände die Überweisung des Rücknahmepreises in das Land des Antragstellers verbieten oder einschränken.

Art. 10. Einstellung der Ausgabe und Rücknahme von Anteilen und der Berechnung des Inventarwertes

Die Verwaltungsgesellschaft ist ermächtigt, die Berechnung des Inventarwertes sowie die Ausgabe und Rücknahme von Anteilen zeitweilig einzustellen, wenn und solange Umstände vorliegen, die diese Einstellung erforderlich machen, und wenn die Einstellung unter Berücksichtigung der Interessen der Anteilinhaber gerechtfertigt ist, insbesondere

a) während der Zeit, in welcher eine Börse oder ein anderer geregelter Markt, an welchen ein wesentlicher Teil der Wertpapiere des Fonds gehandelt wird, geschlossen ist (außer an gewöhnlichen Wochenenden oder Feiertagen) oder der Handel an dieser Börse ausgesetzt oder eingeschränkt wurde bzw. die Anteilwertberechnung von Zielfonds ausgesetzt ist;

b) in Notlagen, wenn die Verwaltungsgesellschaft über Vermögenswerte nicht verfügen kann oder es für dieselbe unmöglich ist, den Gegenwert der Anlagekäufe oder -verkäufe frei zu transferieren oder die Berechnung des Inventarwertes ordnungsgemäß durchzuführen.

Anleger, die ihre Anteile zum Rückkauf angeboten haben, werden von einer Einstellung der Anteilwertberechnung unverzüglich in Kenntnis gesetzt.

Art. 11. Aufwendungen und Kosten des Fonds

Der Fonds trägt die folgenden im Zusammenhang mit der Verwaltung und dem Vertrieb des Fonds anfallenden Aufwendungen:

- a) das Entgelt für die Verwaltungsgesellschaft gemäß Artikel 23 des Verwaltungsreglements «Besonderer Teil»;
- b) das Entgelt der Depotbank sowie deren Bearbeitungsentgelte und banküblichen Spesen gemäß Artikel 23 des Verwaltungsreglements «Besonderer Teil»;
- c) Steuern und Abgaben, die auf das Fondsvermögen, dessen Erträge und Aufwendungen zu Lasten des Fonds erhoben werden;
- d) im Zusammenhang mit der Verwaltung eventuell entstehende Steuern;
- e) eine jährliche Kostenpauschale zu Gunsten der Verwaltungsgesellschaft in Höhe von bis zu 0,15% des Netto-Fondsvermögens, die auf den täglich ermittelten Inventarwert zu berechnen ist und aus welcher die Verwaltungsgesellschaft alle weiteren Aufwendungen im Zusammenhang mit der Verwaltung und dem Vertrieb des Fonds begleicht.
- f) ein marktübliches Entgelt für die Erbringung von Dienstleistungen, die zusätzliche Erträge für das Sondervermögen erzielen (z.B. Wertpapierleihe)
- g) Kosten, die im Rahmen der Absicherung des Zinsniveaus zum Auflegedatum hin anfallen.

Für den Fall, dass die auf Grund von Gesetzen oder Verordnungen notwendigerweise entstehenden Kosten im Zusammenhang mit der Verwaltung des Fonds gemäß Absatz e) die genannte Kostenpauschale zu Gunsten der Verwaltungsgesellschaft übersteigen, können dem Fonds anstelle der Kostenpauschale die notwendigerweise entstehenden Kosten in tatsächlicher Höhe berechnet werden.

Erwirbt der Fonds Anteile eines Zielfonds, der unmittelbar oder mittelbar von derselben Verwaltungsgesellschaft oder von einer Gesellschaft verwaltet wird, mit der die Verwaltungsgesellschaft durch eine gemeinsame Verwaltung oder Beherrschung oder eine wesentliche direkte oder indirekte Beteiligung verbunden ist, so darf die Verwaltungsgesellschaft oder die andere Gesellschaft für die Zeichnung oder den Rückkauf von Anteilen dieses Zielfonds durch den Fonds keine Gebühren berechnen. Bei der Verwaltungsvergütung kann das dadurch erreicht werden, dass die Verwaltungsgesellschaft ihre Verwaltungsvergütung für den auf Anteile an solchen verbundenen Zielfonds entfallenden Teil -

gegebenenfalls bis zu ihrer gesamten Höhe - jeweils um die von den erworbenen Zielfonds berechnete Verwaltungsvergütung kürzt. Diese Beschränkungen gelten auch für Anteile an Investmentgesellschaften, die mit der Verwaltungsgesellschaft bzw. mit dem Fonds in der vorgenannten Weise verbunden sind.

Soweit der Fonds jedoch in Zielfonds anlegt, die von anderen Gesellschaften aufgelegt und/ oder verwaltet werden, sind ggf. der jeweilige Ausgabeaufschlag bzw. eventuelle Rücknahmegebühren zu berücksichtigen. Ziel des Fondsmanagements ist es jedoch, Zielfonds möglichst ohne Ausgabeaufschlag und Rücknahmegebühren zu erwerben.

Die als Entgelte und Kosten gezahlten Beträge werden in den Jahresberichten aufgeführt.

Alle Kosten und Entgelte werden zuerst dem laufenden Einkommen angerechnet, dann den Kapitalgewinnen und erst dann dem Fondsvermögen.

Die mit dem Erwerb oder der Veräußerung von Vermögenswerten verbundenen Kosten und Bearbeitungsentgelte werden in den Einstandspreis eingerechnet bzw. beim Verkaufserlös abgezogen.

Art. 12. Revision

Das Fondsvermögen wird durch eine unabhängige Wirtschaftsprüfungsgesellschaft kontrolliert, die von der Verwaltungsgesellschaft zu ernennen ist.

Art. 13. Verwendung der Erträge

Unbeschadet einer anderen Regelung im Verwaltungsreglement «Besonderer Teil» bestimmt die Verwaltungsgesellschaft, ob und gegebenenfalls zu welchem Zeitpunkt und in welcher Höhe eine Ausschüttung des Fonds erfolgt. Eine Ausschüttung kann sowohl in regelmäßigen als auch in unregelmäßigen Zeitabständen vorgenommen werden.

Zur Ausschüttung gelangen ordentliche Nettoerträge des Fonds. Als ordentliche Nettoerträge gelten vereinnahmte Dividenden, Zinsen, Erträge von Investmentfonds und sonstige Erträge, und zwar jeweils abzüglich der allgemeinen Kosten.

Darüber hinaus kann die Verwaltungsgesellschaft - soweit im Verwaltungsreglement «Besonderer Teil» nichts anderes bestimmt ist - neben den ordentlichen Nettoerträgen auch realisierte Kapitalgewinne sowie Erlöse aus dem Verkauf von Subskriptionsrechten und sonstige Erträge ganz oder teilweise in bar oder in Form von Gratisanteilen ausschütten. Eventuell verbleibende Bruchteile werden in bar bezahlt.

Eine Ausschüttung erfolgt auf die Anteile, die am Ausschüttungstag ausgegeben waren. Ein Ertragsausgleich wird geschaffen und bedient. Für den Fall der Bildung von ausschüttungsberechtigten Anteilklassen gemäß Artikel 1 Absatz 4 des Verwaltungsreglements sind die entsprechenden Anteile ausschüttungsberechtigt. Im Falle einer Ausschüttung von Gratisanteilen sind diese Anteile den Anteilen der ausschüttungsberechtigten Anteilklasse zuzurechnen.

Art. 14. Änderungen des Verwaltungsreglements

Die Verwaltungsgesellschaft kann nach vorheriger Zustimmung durch die Depotbank dieses Verwaltungsreglement jederzeit im Interesse der Anteilhaber ganz oder teilweise ändern.

Änderungen des Verwaltungsreglements werden beim Handelsregister des Bezirksgerichts in Luxemburg hinterlegt und ein Vermerk dieser Hinterlegung wird im Mémorial veröffentlicht. Die Änderungen treten am Tage Ihrer Unterzeichnung in Kraft. Die Verwaltungsgesellschaft kann weitere Veröffentlichungen analog Artikel 15 Absatz 1 des Verwaltungsreglements veranlassen.

Art. 15. Veröffentlichungen

Der Ausgabepreis und der Rücknahmepreis sind jeweils am Sitz der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank und der Zahlstellen des Fonds im Ausland zur Information verfügbar und werden gemäß den gesetzlichen Bestimmungen eines jeden Landes, in dem die Anteile zum öffentlichen Vertrieb berechtigt sind, veröffentlicht. Der Inventarwert kann am Sitz der Verwaltungsgesellschaft angefragt werden.

Spätestens vier Monate nach Abschluss jedes Rechnungsjahres wird die Verwaltungsgesellschaft einen geprüften Jahresbericht erstellen, der Auskunft gibt über das Fondsvermögen, dessen Verwaltung und die erzielten Resultate. Spätestens zwei Monate nach Ende der ersten Hälfte jedes Rechnungsjahres erstellt die Verwaltungsgesellschaft einen Halbjahresbericht, der Auskunft über das Fondsvermögen und dessen Verwaltung während des entsprechenden Halbjahres gibt.

Das Verwaltungsreglement, der Jahresbericht und der Halbjahresbericht des Fonds sind für die Anteilhaber am Sitz der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank und jeder Zahlstelle kostenlos erhältlich.

Sonstige Veröffentlichungen oder Bekanntmachungen, die sich an die Anteilhaber richten, werden jeweils in einer Tageszeitung eines jeden Landes veröffentlicht, in dem die Anteile zum öffentlichen Vertrieb berechtigt sind.

Art. 16. Dauer des Fonds, Zusammenschluss und Auflösung

Unbeschadet einer anderen Regelung im Verwaltungsreglement «Besonderer Teil» wird der Fonds auf unbestimmte Zeit errichtet; er kann jedoch jederzeit durch Beschluss der Verwaltungsgesellschaft aufgelöst werden.

Eine Auflösung erfolgt zwingend in folgenden Fällen:

- wenn die Depotbankbestellung gekündigt wird, ohne dass eine neue Depotbankbestellung innerhalb der gesetzlichen oder vertraglichen Fristen erfolgt;
- wenn die Verwaltungsgesellschaft in Konkurs geht oder aus irgendeinem Grund aufgelöst wird;
- in anderen, im Gesetz vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen vorgesehenen Fällen.

Die Auflösung der Verwaltungsgesellschaft wird entsprechend den gesetzlichen Bestimmungen im Großherzogtum Luxemburg von der Verwaltungsgesellschaft im Mémorial, in einer luxemburgischen und einer deutschen Tageszeitung und mindestens je einer dann zu bestimmenden Tageszeitung in solchen Ländern, in denen Anteile zum öffentlichen Vertrieb zugelassen sind, veröffentlicht.

Wenn ein Tatbestand eintritt, der zur Liquidation des Fonds führt, werden die Ausgabe und der Rückkauf von Anteilen eingestellt. Die Depotbank wird den Liquidationserlös abzüglich der Liquidationskosten und Honorare auf Anwei-

sung der Verwaltungsgesellschaft oder gegebenenfalls der von derselben oder von der Depotbank im Einvernehmen mit der Aufsichtsbehörde ernannten Liquidatoren unter die Anteilinhaber nach deren Anspruch verteilen. Liquidationserlöse, die nicht zum Abschluss des Liquidationsverfahrens von Anteilhabern eingezogen wurden, werden, soweit dann gesetzlich notwendig, in Euro umgewandelt und von der Depotbank für Rechnung der berechtigten Anteilinhaber bei der Caisse des Consignations in Luxemburg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

Weder Anteilinhaber noch deren Erben bzw. Rechtsnachfolger können die Auflösung oder Teilung des Fonds beantragen.

Die Verwaltungsgesellschaft kann den Fonds mit einem anderen Sondervermögen luxemburgischen Rechts zusammenschließen, das auf Grund seiner Anlagepolitik unter den Anwendungsbereich von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinschaftliche Anlagen fällt.

Fasst die Verwaltungsgesellschaft einen Beschluss zum Zusammenschluss des Fonds gemäß vorstehendem Absatz, so ist dies mit einer Frist von einem Monat vor dem Inkrafttreten im Mémorial und der Tagespresse der Länder zu veröffentlichen, in denen der Fonds zum öffentlichen Vertrieb zugelassen ist. Unter Berücksichtigung des Artikel 10 des Verwaltungsreglements haben Anteilinhaber in diesem Zeitraum die Möglichkeit, ihre Anteile kostenfrei zurückzugeben.

Art. 17. Verjährung und Vorlegungsfrist

Forderungen der Anteilinhaber gegen die Verwaltungsgesellschaft oder die Depotbank können nach Ablauf von fünf Jahren nach Entstehung des Anspruchs nicht mehr gerichtlich geltend gemacht werden; ausgenommen bleiben die in Artikel 16 des Verwaltungsreglements enthaltenen Regelungen.

Die Vorlegungsfrist für Ertragscheine beträgt grundsätzlich fünf Jahre ab dem Tag der veröffentlichten Ausschüttungserklärung. Erträge, die innerhalb der Vorlegungsfrist nicht geltend gemacht wurden, gehen nach Ablauf dieser Frist an den Fonds zurück. Es steht jedoch im Ermessen der Verwaltungsgesellschaft; auch nach Ablauf der Vorlegungsfrist vorgelegte Ertragscheine zu Lasten des Fonds einzulösen.

Art. 18. Anwendbares Recht, Gerichtsstand und Vertragssprache

Dieses Verwaltungsreglement unterliegt dem Recht des Großherzogtums Luxemburg.

Gleiches gilt für die Rechtsbeziehung zwischen den Anteilhabern und der Verwaltungsgesellschaft. Das Verwaltungsreglement ist bei dem Bezirksgericht in Luxemburg hinterlegt.

Jeder Rechtsstreit zwischen Anteilhabern, der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank unterliegt der Gerichtsbarkeit des zuständigen Gerichts im Gerichtsbezirk Luxemburg im Großherzogtum Luxemburg. Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank sind berechtigt, sich selbst und den Fonds der Gerichtsbarkeit und dem Recht eines jeden Landes zu unterwerfen, in dem Anteile zum öffentlichen Vertrieb zugelassen sind, soweit es sich um Ansprüche der Anleger handelt, die in dem betreffenden Land ihren (Wohn-)Sitz haben, und Angelegenheiten betreffen, die sich auf Ausgabe und Rücknahme von Anteilen durch diese Anleger beziehen.

Die deutsche Fassung dieses Verwaltungsreglements ist verbindlich. Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank können im Hinblick auf Anteile des Fonds, die an Anleger in dem jeweiligen Land verkauft wurden, für sich selbst und für den Fonds Übersetzungen des Verwaltungsreglements in Sprachen solcher Länder als verbindlich erklären, in welchen solche Anteile zum öffentlichen Vertrieb zugelassen sind.

Art. 19. Inkrafttreten

Das Verwaltungsreglement -Allgemeiner Teil- tritt am Datum seiner Unterzeichnung in Kraft.

Luxemburg, den 14. April 2004.

ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A. / COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften / Unterschriften

Besonderer Teil

BHW Europa Protect 2011

Art. 20. Fondsbezeichnung und Depotbank

Der Name des Fonds lautet BHW EUROPA PROTECT 2011. Depotbank ist die COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., Luxemburg.

Art. 21. Anlagepolitik

Ziel der Anlagepolitik ist es, den Anteilinhaber an der positiven durchschnittlichen Kursentwicklung des Aktienindex Dow Jones EURO STOXX 50 zu beteiligen.

Zu diesem Zweck erwirbt der Fonds insbesondere Wertpapiere, die eine Beteiligung an der durchschnittlichen Kursentwicklung des Dow Jones EURO STOXX 50 verbiefen, wie beispielsweise Partizipationsscheine auf den Dow Jones EURO STOXX 50 (Index-Zertifikate, die an Börsen oder an einem anderen geregelten Markt, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, in einem Mitgliedstaat der OECD gehandelt werden, wobei dies gemäß der EG-Richtlinie 85/611/EWG sowie ihren Änderungsrichtlinien zulässige Anlageinstrumente sein müssen) und/oder Aktien, festverzinsliche Wertpapiere, Anleihen mit variablem Zins, Zero-Bonds und sonstige zulässige Vermögenswerte. Durch den Erwerb der Wertpapiere und Anlageinstrumente sollen eventuelle Kursrückgänge der erworbenen Aktien beziehungsweise Indexpartizipationsscheine bezogen auf den Anteilwert am Auftag zum Laufzeitende des Fonds abgesichert werden. Es wird versucht, einen Liquidationserlös je Anteil von 50,00 EUR nicht zu unterschreiten, wobei jedoch hiermit ausdrücklich darauf hingewiesen wird, dass im Zusammenhang mit der Anlage in Wertpapieren und dem Einsatz von Anlageinstrumenten, die eine Beteiligung am Dow Jones EURO STOXX 50 verbiefen, keinesfalls eine Zusicherung gegeben werden kann, dass die Ziele der Anlagepolitik erreicht werden. Der Namens-

bestandteil «Protect» bedeutet nicht, dass eine formale Garantie ausgesprochen wird. Es handelt sich um einen Hinweis auf die Anlagestrategie.

Zur Beteiligung der Anleger an der positiven durchschnittlichen Kursentwicklung des Aktienindex Dow Jones EURO STOXX 50 und zur Absicherung eines Teils der eventuellen Kursrückgänge der erworbenen Aktien beziehungsweise Indexpartizipationsscheine bezogen auf den Anteilwert am Auflagetag, kann der Fonds außerdem Optionen erwerben und verkaufen, gemäß Artikel 4 A 3. Gemäß Artikel 4 A 3. des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» dürfen diese Optionen sowohl notiert als auch nicht-notiert sein. Voraussetzung für den Erwerb nicht-notierter Optionen ist, dass es sich bei den Vertragspartnern um Finanzinstitutionen erster Ordnung handelt, die auf derartige Geschäfte spezialisiert sind. Dabei darf die Summe der Prämien 35% des Netto-Fondsvermögens nicht übersteigen. Darüber hinaus kann der Fonds andere geeignete Instrumente und Techniken nutzen, und zwar insbesondere notierte und nicht-notierte Short Forwards, also den Verkauf von Indexterminkontrakten, mit denen die im Fonds enthaltenen Wertpapiere ganz oder teilweise abgesichert werden können. Voraussetzung für den Verkauf nicht-notierter Forwards ist, dass es sich bei den Vertragspartnern um Finanzinstitutionen erster Ordnung handelt, die auf derartige Geschäfte spezialisiert sind. Ferner kann der Fonds in andere gesetzlich zulässige Anlagen investieren, wobei zu Investitionszwecken keine Anlage in Investmentfonds, Geldmarktinstrumenten oder kündbaren Einlagen erfolgen wird. Die Verbindlichkeiten aus dem Einsatz von Derivaten werden in ihrer Summe nicht höher sein als das Nettofondsvermögen. Zulässige Derivate stellen Wertpapier-Terminkontrakte, Finanzterminkontrakte sowie Optionsgeschäfte auf Aktienindizes dar. Beim Einsatz von Derivaten wird der Fonds nicht von den im Verkaufsprospekt und Verwaltungsreglement genannten Anlagezielen abweichen. Anlagen dürfen in jedweder Währung erfolgen, wobei Anlagen, die nicht auf Fondswährung lauten, gegenüber dieser größtenteils währungskursgesichert werden.

Gemäß Artikel 4 B 7. des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» ist die Verwaltungsgesellschaft ermächtigt, unter Beachtung des Grundsatzes der Risikostreuung bis zu 100% des Netto-Fondsvermögens in Wertpapieren verschiedener Emissionen anzulegen, die von einem Mitgliedstaat der EU oder seinen Gebietskörperschaften, von einem Mitgliedstaat der OECD außerhalb der EU oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der EU angehören, begeben oder garantiert werden. Diese Wertpapiere müssen im Rahmen von mindestens sechs verschiedenen Emissionen begeben worden sein, wobei Wertpapiere aus ein und derselben Emission 30% des Netto-Fondsvermögens nicht überschreiten dürfen.

Art. 22. Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis, Bewertungstag

1. Die Fondswährung ist der Euro.

2. Ausgabepreis ist der Inventarwert je Anteil gemäß Artikel 5 in Verbindung mit Artikel 6 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» zuzüglich eines Ausgabeaufschlags von bis zu 6,0%. Der Ausgabepreis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in Vertriebsländern anfallen.

3. Rücknahmepreis ist der Inventarwert je Anteil gemäß Artikel 5 in Verbindung mit Artikel 9 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil», von dem eine Rücknahmeprovision zu Gunsten des Fonds erhoben werden kann, welche 1,5% des Inventarwertes je Anteil nicht übersteigen darf und zu Gunsten des Fonds erhoben wird. Diese Rücknahmeprovision wird täglich einheitlich für alle Anteilrücknahmen wirksam.

4. Der Inventarwert je Anteil wird gemäß Artikel 5 Verwaltungsreglement «Allgemeiner Teil» in Verbindung mit den Artikeln 6 bzw. 9 ermittelt. Dabei werden nicht-notierte Optionen auf Aktienindizes zu den Geldkursen bewertet, die von hierauf spezialisierten Finanzinstitutionen erster Ordnung gestellt werden.

5. Kauf- und Verkaufsaufträge für Anteile, die bis einschließlich 11.00 Uhr eines Bewertungstages gemäß Artikel 5 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» in Verbindung mit Artikel 22 Absatz 6 des Verwaltungsreglements «Besonderer Teil» eingegangen sind, werden zu den Ausgabe- und Rücknahmepreisen dieses Bewertungstages abgerechnet. Kauf- und Verkaufsaufträge für Anteile, die nach 11.00 Uhr eines Bewertungstages gemäß Artikel 5 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» in Verbindung mit Artikel 22 Absatz 6 des Verwaltungsreglements «Besonderer Teil» eingegangen sind, werden zu den Ausgabe- und Rücknahmepreisen des nächsten Bewertungstages abgerechnet.

6. In Abweichung von Artikel 5 Verwaltungsreglement «Allgemeiner Teil» gilt als Bewertungstag jeder Tag, der sowohl in Luxemburg als auch in Frankfurt am Main Börsentag ist.

Art. 23. Kosten der Verwaltung und der Depotbank

1. Aus dem Fondsvermögen erhält die Verwaltungsgesellschaft eine Vergütung von bis zu 1,5% p.a. zuzüglich eventuell anfallender gesetzlicher Mehrwertsteuer, die auf den täglich ermittelten Inventarwert zu berechnen und am Ende eines jeden Monats zahlbar ist.

2. Die Depotbank erhält für die Erfüllung ihrer Aufgaben ein Entgelt von bis zu 0,10% p.a. zuzüglich eventuell anfallender gesetzlicher Mehrwertsteuer, das auf den täglich ermittelten Inventarwert zu berechnen und am Ende eines jeden Monats zahlbar ist, und eine Bearbeitungsgebühr von bis zu 0,125% des Betrages jeder Wertpapiertransaktion für Rechnung des Fonds soweit ihr dafür nicht bankübliche Gebühren zustehen.

3. Darüber hinaus gehen die im Zusammenhang mit der Verwaltung des Fonds anfallenden Aufwendungen und Kosten nach Maßgabe von Artikel 11 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» zu Lasten des Fonds.

Art. 24. Thesaurierung der Erträge

Die während des Rechnungsjahres angefallenen ordentlichen Nettoerträge des Fonds werden ebenso wie realisierte Kapitalgewinne, Erlöse aus dem Verkauf von Subskriptionsrechten und sonstige Erträge nicht ausgeschüttet, sondern im Fonds wieder angelegt.

Art. 25. Anteilzertifikate

Die Anteile des Fonds (Artikel 8 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil») werden in Globalurkunden verbrieft, die auf den Inhaber lauten und über jede von der Verwaltungsgesellschaft bestimmte Anzahl von Anteilen ausgestellt werden. Ein Anspruch auf Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.

Art. 26. Rechnungsjahr

Das erste Rechnungsjahr läuft von der Auflage des Fonds am 26. Juli 2004 bis zum 25. Juli 2005. Die folgenden Rechnungsjahre des Fonds beginnen jeweils am 26. Juli und enden am 25. Juli des darauffolgenden Jahres.

Art. 27. Dauer des Fonds, Liquidation und Verteilung des Fondsvermögens

Abweichend von Artikel 16 Absatz 1 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» ist die Dauer des Fonds auf den 25. Juli 2011 befristet.

Die Ausgabe von Anteilen erfolgt längstens bis zum 27. Mai 2011.

Die Verwaltungsgesellschaft wird mit der Veräußerung des Fondsvermögens am 19. Juli 2011 beginnen und bis zum 25. Juli 2011 alle Vermögensgegenstände veräußern, die Forderungen einziehen und die Verbindlichkeiten tilgen.

Die Rückgabe von Fondsanteilen ist mit Ausnahme der Tage vom 19. Juli 2011 bis einschließlich 25. Juli 2011 (an diesen Tagen wird die Rückgabe im Anlegerinteresse ausgeschlossen, einerseits zur frühzeitigen Ermittlung des Liquidationserlöses und zu dessen rechtzeitiger Zahlung an den Anteilinhaber sowie zur Ermittlung eventueller Leistungen der Verwaltungsgesellschaft) möglich.

Spätestens am Tag nach der Fondsauflösung, welcher ein Bewertungstag ist, gibt die Verwaltungsgesellschaft den Liquidationserlös je Fondsanteil bekannt, der bei der Depotbank sowie bei den Zahlstellen des Fonds an diesem Tag zur Auszahlung gelangt.

Alle eventuell anfallenden Kosten der Liquidation werden von der Verwaltungsgesellschaft getragen.

Art. 28. Inkrafttreten

Das Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - tritt am Datum seiner Unterzeichnung in Kraft.

Luxemburg, den 14. Juli 2004.

COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04318. – Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077039.2//647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

DESCH/TENNIS HOUSEN, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Gesellschaftssitz: L-9809 Hosingen, 4, op der Héi.

STATUTENÄNDERUNG

In seiner Generalversammlung am 11. Juni 2004 beschloss der DESCH/TENNIS HOUSEN, A.s.b.l., mit Sitz in Hosingen, 5B, op der Héi, seine Statuten (Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 avril 1998), in zwei Artikeln zu ändern.

In der Einladung war der Gegenstand der Statutenänderung aufgeführt.

(Eine diesbezügliche Einladung liegt bei).

In der Generalversammlung waren von den 31 stimmberechtigten Mitglieder 26 anwesend, von denen alle (einstimmig) der Statutenänderung zustimmten.

Folgende Änderungen wurden beschlossen:

Kapitel V. Vorstand**Art. 14. Zusammensetzung. 1. Absatz.**

Der Verein wird durch einen Vorstand geleitet, der aus 5 - 13 gewählten Mitgliedern besteht und zwar aus einem Präsidenten, einem Vize-Präsidenten, einem Schriftführer, einem Kassierer und 1 - 9 Beisitzenden. Die Vorstandsmitglieder müssen grossjährig sein.

Vorher: 5 - 11 gewählte Mitglieder

Kapitel VI. Rechnungswesen**Art. 19. Finanzmittel**

Die Finanzmittel der Vereinigung setzen sich aus den Jahresbeiträgen der Mitglieder, aus Spenden, aus staatlichen und kommunalen Beihilfen und aus Besuchereinnahmen zusammen. Der Jahresbeitrag wird alljährlich durch die Generalversammlung festgelegt und darf - 150,00 EUR - pro Mitglied nicht übersteigen.

Vorher:

. . . und darf 1.000,- Franken pro Mitglied nicht übersteigen.

Für den Vorstand

N. Eicher / L. Schank

Präsident / Sekretär

Enregistré à Diekirch, le 27 juillet 2004, réf. DSO-AS00176. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler

(902636.2//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2004.

COUNTERACT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6414 Echternach, 24-26, rue des Bénédictins.
R. C. Luxembourg B 95.835.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2004, réf. DSO-AS00108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 27 juillet 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(902641.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2004.

TRANSPORTS FELTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marburg.
R. C. Luxembourg B 92.105.

L'an deux mille quatre, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société GOETZ & WEILER S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 04 février 2002, publié au Mémorial C numéro 893 du 12 juin 2002 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 86.390,

ici représentée par:

a) Monsieur Charles Kaufhold, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg;

b) Madame Christine Louis-Haberer, Juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg;

agissant en leur qualité d'administrateur de la société GOETZ & WEILER S.A., avec pouvoir de signature conjointe.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, et agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société TRANSPORTS FELTEN, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 141, route de Stavelot, L-9991 Weiswampach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Diekirch, section B sous le numéro 4.378, constituée suivant acte notarié du 23 avril 1997, publié au Mémorial C numéro 424 du 5 août 1997 et dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 729 du 10 juillet 2003,

a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social statutaire et administratif de Weiswampach à Marnach, de fixer sa nouvelle adresse au 12, rue de Marburg, L-9764 Marnach et de modifier l'article trois (3), premier alinéa des statuts afin de refléter ce changement.

Le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts de la Société se lit ainsi comme suit:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Marnach (Luxembourg).»

Deuxième résolution

L'associée unique décide la dissolution anticipée de la société TRANSPORTS FELTEN, S.à r.l. prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer aux fonctions de seul liquidateur de la société:

Monsieur John Neuman, comptable, né à Luxembourg, le 15 octobre 1946, avec adresse professionnelle au 148, route d'Arlon, L-8010 Strassen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Kaufhold, C. Louis-Haberer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2004, vol. 887, fol. 12, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(902656.3/239/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

TRANSPORTS FELTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marburg.

R. C. Luxembourg B 92.105.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(902657.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

BEJAKSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 77.639.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

BEJAKSA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(061350.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

BEJAKSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 77.639.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 mai 2004

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Alfred-Alexandre Bonnie, démissionnaire, est ratifiée avec effet au 20 février 2004. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Certifié sincère et conforme

BEJAKSA S.A.

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061372.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

serviPLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5551 Remich, 1, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.091.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 juillet 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

(061959.3/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

McArthurGlen ROERMOND HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 89.296.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la société le 27 février 2004

1. L'associé unique décide d'accepter la démission des personnes suivantes en leur qualité de gérant avec effet à la date du 27 février 2004:

- Monsieur Gary Bond, gérant, résidant aux 42-45, Portman Square, GB-W1H 6AG Londres, Grande-Bretagne;
- Monsieur Joseph Wallach Kaempfer Junior, gérant et président du conseil de gérance, résidant au 42-45, Portman Square, GB-W1H 6AG Londres, Grande-Bretagne;
- Monsieur John Nicolosi, gérant, résidant au 11, Wicklon Road, USA-02891 Rhode Island, Etats-Unis;
- Monsieur Antonio Luca Ortigara de Ambrosis, gérant de classe B, résidant au 1, Corso Matteoti, I-20121 Milan, Italie; et,
- Monsieur James Hoffman, gérant, résidant au 1501, K Street, USA - NW Washington DC, Etats-Unis.

2. L'associé unique décide de nommer comme gérant en remplacement des gérants démissionnaires pour une durée de six ans les personnes suivantes avec effet au 27 février 2004:

- Monsieur Dominic Andrew White, gérant, résidant à Via Raschi 3/A Moltrasio 22010, Como, Italie, né le 27 mars 1972 à Bristol, Grande-Bretagne;
- Monsieur Neil Clive Varnham, gérant, résidant à The Cedars, Sawtry Road, Glatton, Huntingdon, PE17 5RZ, né le 11 février 1957 à Erith, Grande-Bretagne; et,
- Monsieur Rodney Alexander Bysh, gérant, résidant à Römerstrasse 8, 61440 Oberursel, Allemagne, né le 17 août 1967 à Croydon, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07141. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061240.3/267/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

FRALIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 84.869.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 9 juillet 2004*

Décisions

L'Assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:
128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061359.3/751/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

EOLIDE INVESTMENT S.A., Société Anonyme (dissoute).

R. C. Luxembourg B 87.684.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. informe que la société EOLIDE INVESTMENT S.A. ayant été dissoute en date du 20 juillet 2004, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 28 mai 2002 entre la société EOLIDE INVESTMENT S.A. et elle-même est devenu sans objet.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061395.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

McArthurGlen CONTINENTAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 84.836.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la société le 27 février 2004

1. L'associé unique décide d'accepter la démission des personnes suivantes en leur qualité de gérant avec effet à la date du 27 février 2004:

- Monsieur Gary Bond, gérant, résidant aux 42-45, Portman Square, GB-W1H 6AG Londres, Grande-Bretagne;
- Monsieur Joseph Wallach Kaempfer Junior, gérant et président du conseil de gérance, résidant aux 42-45, Portman Square, GB-W1H 6AG Londres, Grande-Bretagne;
- Monsieur John Nicolosi, gérant, résidant au 11, Wicklon Road, USA-02891 Rhode Island, Etats-Unis;
- Monsieur Antonio Luca Ortigara de Ambrosis, gérant, résidant au 1, Corso Matteoti, I-20121 Milan, Italie; et,
- Monsieur James Hoffman, gérant, résidant au 1501, K Street, USA - NW Washington DC, Etats-Unis.

2. L'associé unique décide de nommer comme gérant en remplacement des gérants démissionnaires pour une durée de six ans les personnes suivantes avec effet au 27 février 2004:

- Monsieur Dominic Andrew White, gérant, résidant à Via Raschi 3/A Moltrasio 22010, Como, Italie, né le 27 mars 1972 à Bristol, Grande-Bretagne;
- Monsieur Neil Clive Varnham, gérant, résidant à The Cedars, Sawtry Road, Glatton, Huntingdon, PE17 5RZ, né le 11 février 1957 à Erith, Grande-Bretagne; et,
- Monsieur Rodney Alexander Bysh, gérant, résidant à Römerstrasse 8, 61440 Oberursel, Allemagne, né le 17 août 1967 à Croydon, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07143. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061243.3/267/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

W.W.C. INC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 68.299.

L'Assemblée Générale Ordinaire reportée du 8 juin 2004 a décidé de renouveler les mandats pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010:

des administrateurs suivants:

- Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Madame Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Madame Marie-Hélène Claude, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

du commissaire aux comptes:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061410.3/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

MUNHOWEN, Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, 14, Zare Est.

R. C. Luxembourg B 29.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06721, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 23 juillet 2004.

G. M. Lentz jr. / R. Martin

Président / Administrateur

(061588.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

MGE-RB EUROPE (HOLDING), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.100,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.863.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la société le 27 février 2004

1. L'associé unique décide d'accepter la démission des personnes suivantes en leur qualité de gérant avec effet à la date du 27 février 2004:

- Monsieur Cristiano Ronchi, gérant de classe A, résidant au 11/D, Via Senato, I-20020 Arese, Milan, Italie;
- Madame Julia Jean Calabrese, gérant de classe B, résidant au 14, Hans Crescent, GB-SW1 Londres, Grande-Bretagne;
- Monsieur Gerhard Graf, gérant de classe B, résidant au 60 Untere Wunkau, A-7111 Parndorf, Autriche;
- Monsieur Antonio Luca Ortigara de Ambrosis, gérant de classe B, résidant au 1, Corso Matteoti, I-20121 Milan, Italie;
- Monsieur Lee Scott Richardson, gérant de classe A, résidant au 100 Dudley Road East, GB-B69 3DY Oldbury, West Midlands, Grande-Bretagne; et,
- Monsieur Simon Andrew Megginson Corner, gérant de classe A, résidant au 100 Dudley Road East, GB-B69 3DY Oldbury, West Midlands, Grande-Bretagne.

2. L'associé unique décide de nommer comme gérant en remplacement des gérants démissionnaires pour une durée de six ans les personnes suivantes avec effet au 27 février 2004:

- Monsieur Dominic Andrew White, gérant, résidant à Via Raschi 3/A Moltrasio 22010, Como, Italie, né le 27 mars 1972 à Bristol, Grande-Bretagne;
- Monsieur Neil Clive Varnham, gérant, résidant à The Cedars, Sawtry Road, Glatton, Huntingdon, PE17 5RZ, né le 11 février 1957 à Erith, Grande-Bretagne; et,
- Monsieur Rodney Alexander Bysh, gérant, résidant à Römerstrasse 8, 61440 Oberursel, Allemagne, né le 17 août 1967 à Croydon, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061248.3/267/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

SUNGARD SIS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,-.

Siège social: L-2632 Luxembourg-Findel, 7, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 101.449.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 9 juillet 2004

En accord avec les termes de l'article 8.(8) des statuts de la Société, le Conseil de Gérance a décidé de nommer avec effet au 9 juillet 2004 et pour une durée indéterminée au poste de Gérant Technique M. Harold C. Finders et de l'autoriser à représenter la Société dans toutes affaires ayant trait à la gestion journalière de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07839. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061523.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

ROBINET ELECTRICITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4960 Clemency, 7, rue de Bascharage.
R. C. Luxembourg B 62.534.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS01148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 juillet 2004.

Signature.

(061542.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

VIKING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange/Niedercorn, Zone Industrielle Haneboesch.
R. C. Luxembourg B 30.463.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061504.3/275/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

VIKING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange/Niedercorn, Zone Industrielle Haneboesch.
R. C. Luxembourg B 30.463.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue à Luxembourg le 31 mars 2004

Il résulte dudit procès verbal que:

Le bilan, le compte de pertes et profits et les notes annexes pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Le profit net de l'exercice a été alloué comme suit:

- 201.356,- EUR à la réserve légale;
- distribution de dividendes d'un montant total de 2.400.000,- EUR;
- report du solde de 1.425.764,- EUR;

Décharge a été donnée aux administrateurs et au réviseur indépendant pour toute responsabilité découlant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2003.

DELOITTE & TOUCHE a été nommé réviseur indépendant et Me Alex Schmitt, M. Thomas T. Groos et M. Dominique d'Antonio ont été nommés administrateurs de la Société. Le mandat des administrateurs et du réviseur indépendant expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061501.3/275/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

CORAVIT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 28.717.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 8 juin 2000 à 11.00 heures

Conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 telle que modifiée et relative aux différences résultant de l'application des règles d'arrondi, les actionnaires ont pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la conversion du capital social de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69 et l'augmentation du capital social à raison de EUR 263,31 pour le porter à un total de EUR 31.250,00 divisé en 1.250 actions de EUR 25,00 chacune à partir du 31 décembre 1999. L'assemblée constate que cette augmentation a été faite par l'incorporation de EUR 263,31 des bénéfices reportés au 1^{er} janvier 1999.

Deuxième résolution

La valeur nominale de l'action convertie en EUR 24,79 a été portée à EUR 25,00, c'est-à-dire l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06913. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061776.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

SERENISSIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.394.

—
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue
de façon extraordinaire à Luxembourg en date du 30 juin 2004*

La séance est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de SELLA TRUST LUX S.A.

L'Assemblée Générale nomme comme scrutateur M. Carlo Wetzel et désigne comme secrétaire Mme Sahra Court, tous présents et acceptant.

Exposé du Président

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- Que les actionnaires ont été informés de l'ajournement de l'Assemblée Générale Annuelle.
- Que les actionnaires présents ou représentés détiennent 24.800 actions, soit la totalité des actions émises, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation, tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leur délibération d'être suffisamment informés sur les sujets prévus à l'ordre du jour.
- Que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Démissions et nominations statutaires.

L'Assemblée Générale entérine son ajournement à la date du 30 juin 2004.

Monsieur le Président donne lecture du rapport du commissaire aux comptes et fournit des détails explicatifs au sujet du bilan et du compte de profits et pertes soumis à la présente assemblée.

Ensuite et après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité et chacune séparément la résolution suivante:

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de M. Samuel Haas et de M. Olivier Wusarczuk en tant qu'administrateurs et nomme en remplacement M. Paul Agnes, administrateur de sociétés, et MILESTONE, S.à r.l., gestionnaire de sociétés, les deux domiciliés professionnellement au 7, Grand-rue, Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 18.00 heures.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

C. Wetzel / SELLA TRUST LUX S.A. / S. Court

Scrutateur / Président / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05849. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(060675.3/1039/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

FARINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.209.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061590.3/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

KAUPTHING FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 96.002.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

M. Paoli / N. Petricic

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

(061897.3/1183/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

@CTIVE, Société Civile.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 29, rue de Vianden.

DISSOLUTION

La société @CTIVE, société civile a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 26 juillet 1999 publié au Mémorial C n° 791 du 23 octobre 1999.

Les associés déclarent que la société n'a plus d'activité et qu'elle est devenue sans objet.

En conséquence et conformément à l'article 1865, 2° du Code Civil, la société est considérée comme ayant fini.

Elle est donc dissoute avec effet au 30 avril 2004 et n'existe plus à compter de cette date.

Les documents sociaux resteront conservés à l'ancien siège social à L-2680 Luxembourg, 29, rue de Vianden.

Luxembourg, le 30 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061573.3/263/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

NORDKAPP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.088.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue de façon extraordinaire à Luxembourg en date du 30 juin 2004

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de SELLA TRUST LUX S.A.

L'Assemblée Générale nomme comme scrutateur M. Carlo Wetzels et désigne comme secrétaire Mme Sahra Court, tous présents et acceptant.

Exposé du Président

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- Que les actionnaires ont été informés de l'ajournement de l'Assemblée Générale Annuelle.
- Que les actionnaires présents ou représentés détiennent 5.250 actions, soit la totalité des actions émises, sont présents ou représentés, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation, tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leur délibération.
- Que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2003.
3. Affectation à donner au résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Démissions et nominations statutaires.
6. Changement de commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale entérine son ajournement à la date du 30 juin 2004.

Monsieur le Président donne lecture du rapport du commissaire aux comptes et fournit des détails explicatifs au sujet du bilan et du compte de profits et pertes soumis à la présente assemblée.

Ensuite et après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité et chacune séparément les résolutions suivantes:

*Résolutions**Première résolution*

Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

Le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2003 sont approuvés tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de la répartition du résultat annuel de la façon suivante:

- Perte 2003.....	- 52.407,22 EUR
- Affectation à la réserve légale (limitée à 10 % du capital)	0,00 EUR
- Résultat disponible	- 52.407,22 EUR
- Résultats reportés antérieurs	- 6.844,92 EUR
- Résultat à reporter	- 59.252,14 EUR
- Dividende	0,00 EUR
- Solde	- 59.252,14 EUR

Le solde, soit EUR - 59.252,14 sera affecté au poste «Résultats reportés».

Quatrième résolution

Décharge de leur gestion est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de M. Samuel Haas et de M. Olivier Wusarczuk en tant qu'administrateurs et nomme en remplacement M. Paul Agnes, administrateur de sociétés, et MILESTONE, S.à r.l., gestionnaire de sociétés, les deux domiciliés professionnellement au 7, Grand-rue, Luxembourg.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de MAZARS S.A. en tant que commissaire aux comptes et nomme en remplacement la société FORIG S.C. Fiduciaire d'Organisation, de Révision et d'Informatique de Gestion dont le siège est 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 15.00 heures.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

C. Wetzel / SELLA TRUST LUX S.A. / S. Court
Scrutateur / Président / Secrétaire

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Statutaire du 30 juin 2004

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité déployée par votre société durant cet exercice social et de soumettre à votre approbation, conformément à la loi et aux statuts, les bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003.

Au 31 décembre 2003, votre société avait EUR 2.530.705,57 dans les immobilisations financières, EUR 3.662,05 en immobilisations incorporelles et EUR 0,00 en compte en banque.

Pour ce qui est des charges, les frais de fonctionnement ont été de EUR 2.568,47, les intérêts et charges assimilés de EUR 88.178,64.

Nous avons comptabilisé EUR 82,39 en intérêts et produits assimilés et EUR 39.692,76, ce qui fait la perte de l'exercice se chiffre à EUR 52.407,22 que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Par vote spécial, nous vous prions de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour le Conseil d'Administration
SELLA TRUST LUX S.A.
Administrateur
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05840. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060691.3/1039/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

VMS LUXINTER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 30.852.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
de VMS LUXINTER SICAV qui s'est tenue le 29 juin 2004*

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de MM. Thierry Matthyssens, Charles Santerre et André Van Moer pour un terme d'un an devant expirer lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'an 2005.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, pour un terme d'un an devant expirer lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'an 2005.

Pour copie conforme
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061919.3/3085/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

OBIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 83.809.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061607.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

IMMO AVENIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 55.972.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061611.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

PALMATRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires Le 2000.
R. C. Luxembourg B 86.824.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061615.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

B2E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 96.919.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061618.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

EUROPLATRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 30.096.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 6 juillet 2004 les décisions suivantes:
1. L'assemblée accepte la démission de M. Fernando Rocha De Almeida de sa fonction de gérant unique de la prédite société et lui donne quitus pour sa gestion jusqu'à ce jour.

2. L'assemblée nomme gérant unique de la prédite société à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, Monsieur Rui Fonseca Pindela, plâtrier, demeurant à L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin.

3. Le société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Experts comptables et fiscaux

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08175. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061962.3/592/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

INVESCO TAIWAN GROWTH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 71.014.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour *INVESCO TAIWAN GROWTH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme*
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(061631.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

INVESCO TAIWAN GROWTH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 71.014.

A la suite des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 18 mai 2004 ainsi qu'à la démission de Monsieur Joseph Beashel en date du 31 mai 2004 le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Jacques Elvinger, 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg
- Monsieur Paul Kilcullen, Director of Finance, INVESCO ASSET MANAGEMENT Ltd, 11 Devonshire Square, London EC2M 4 YR, England
- Monsieur Andrew Lo, Chief Executive Officer, INVESCO ASSET MANAGEMENT Ltd, 12/F Three Exchange Square, 8 Connaught Place, Central Hong Kong.

Pour *INVESCO MAXIMUM INCOME MANAGEMENT S.A., Société Anonyme*
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06844. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061624.3/1126/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

PERSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy .
R. C. Luxembourg B 96.303.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061626.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

F.IMM. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.449.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires
tenue de façon extraordinaire à Luxembourg en date du 30 juin 2004*

Bureau:

La séance est ouverte à 12.30 heures sous la présidence de SELLA TRUST LUX S.A.

L'Assemblée Générale nomme comme scrutateur M. Carlo Wetzel et désigne comme secrétaire Mme Sahra Court, tous présents et acceptant.

Exposé du Président:

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- Que les actionnaires ont été informés de l'ajournement de l'Assemblée Générale Annuelle;
- Que les actionnaires présents ou représentés détiennent 16.500 actions, soit la totalité des actions émises, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation, tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leur délibération;
- Que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2003.
3. Affectation à donner au résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Démissions et nominations statutaires.
6. Changement de commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale entérine son ajournement à la date du 30 juin 2004.

Monsieur le Président donne lecture du rapport du commissaire aux comptes et fournit des détails explicatifs au sujet du bilan et du compte de profits et pertes soumis à la présente assemblée.

Ensuite et après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité et chacune séparément les résolutions suivantes:

Résolutions

Première résolution

Le rapport du commissaire aux comptes est lu et approuvé.

Deuxième résolution

Le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2003 sont approuvés tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de la répartition du résultat annuel de la façon suivante:

	EUR
- Bénéfice 2003	15.645,98
- Affectation à la réserve légale (limitée à 10% du capital)	- 0,00
	15.645,98
- Résultat disponible	15.645,98
- Résultats reportés antérieurs	- 55,96
	15.590,02
- Résultat à reporter	15.590,02
- Dividende	- 0,00
	15.590,02
- Solde	15.590,02

Le solde, soit EUR 15.590,02, sera affecté au poste «Résultats reportés».

Quatrième résolution

Décharge de leur gestion est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de M. Samuel Haas et de M. Olivier Wusarczuk en tant qu'administrateurs et nomme en remplacement M. Paul Agnes, administrateur de sociétés, et MILESTONE, S.à r.l., gestionnaire de sociétés, les deux domiciliés professionnellement au 7, Grand-rue, Luxembourg.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de MAZARS S.A. en tant que commissaire aux comptes et nomme en remplacement la société FORIG S.C., Fiduciaire d'Organisation, de Révision et d'Informatique de Gestion dont le siège est au 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 13.00 heures.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

SELLA TRUST LUX S.A. / S. Court / C. Wetzel

Président / Secrétaire / Scrutateur

Signature / - / -

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Statutaire du 30 juin 2004

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité déployée par votre société durant cet exercice social et de soumettre à votre approbation, conformément à la loi et aux statuts, les bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003.

Au 31 décembre 2003, votre société avait EUR 45.000,- dans les immobilisations financières, EUR 2.031,35 en immobilisations incorporelles et EUR 8.602,15 en compte en banque.

Pour ce qui est des charges, nous avons amorti EUR 641,48 en immobilisations incorporelles. Les frais de fonctionnement ont été de EUR 140,-, les intérêts et charges assimilés de EUR 12.425,19.

Nous avons comptabilisé EUR 28.914,65 en intérêts et produits assimilés, ce qui fait que le bénéfice de l'exercice se chiffre à EUR 15.645,98 que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Par vote spécial, nous vous prions de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 30 juin 2004.
 Pour le Conseil d'Administration
 SELLA TRUST LUX S.A.
 Administrateur
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05848. – Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060695.3/1039/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

AVIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
 R. C. Luxembourg B 92.073.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061630.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

AKEMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
 R. C. Luxembourg B 79.259.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061635.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

EUROPEENNE DE TRAVAUX SPECIALISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
 R. C. Luxembourg B 86.711.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061637.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

**AOL EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
 (anc. AOL EUROPE S.A.).**

Capital social: EUR 253.735.525,-.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
 R. C. Luxembourg B 73.270.

Extrait des résolutions adoptées par les actionnaires d'AOL EUROPE, S.à r.l., (la «Société») en date du 16 juin 2004

Les actionnaires de la Société ont nommé Monsieur Stephen M. Swad, Executive Vice President and Chief Financial Officer, America Online, Inc., avec adresse professionnelle au 22000 AOL Way, Dulles, Virginia 20166, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant et Chief Executive Officer de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Michael Lynton, démissionnaire au 31 décembre 2003 avec effet immédiat.

Suite à cette nomination, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- M. Stephen M. Swad, gérant et Chief Executive Officer,
- M. Richard G. Minor, gérant,
- M. Joseph A. Ripp, gérant,
- M. Gerald Sokol, Jr., gérant.

Pour extrait et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05862. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(059934.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

C.T. GLOBAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Clervaux, 1, rue Driescht.

R. C. Luxembourg B 100.986.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01461, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902569.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juillet 2004.

I.T.C. HOLDING, INTERNATIONAL TRUST COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R. C. Luxembourg B 91.562.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 19 juillet 2004, réf. DSO-AS00136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 juillet 2004.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

(902625.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juillet 2004.

TyCom HOLDINGS II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 75.098.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de TyCom HOLDINGS II S.A. (la Société) tenue à Luxembourg le 13 mai 2004

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a approuvé le bilan, le compte de profits et pertes, les annexes aux comptes annuels ainsi que le rapport de gestion du conseil d'administration de la Société et le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice social clos au 30 septembre 2002.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a décidé de reporter la perte de l'exercice social clos au 30 septembre 2002 s'élevant à un montant de USD 14.964,-.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a donné pleine et entière décharge (quitus) aux membres du conseil d'administration de la Société et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs pour l'exercice social clos au 30 septembre 2002.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a ratifié la nomination par le conseil d'administration de la Société en date du 5 août 2003 de Monsieur Olivier Lambinet au poste d'administrateur de la Société avec effet au 2 juillet 2003.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a décidé de renouveler le mandat de Pricewaterhouse-Coopers, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clos au 30 septembre 2003.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de la Société de Monsieur Olivier Lambinet et de Monsieur Michelangelo Stefani jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clos au 30 septembre 2003.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 13 mai 2004 à Luxembourg

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a constaté que le montant des pertes cumulées de la Société au 30 septembre 2002 excédait les trois quarts de son capital social.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a décidé de poursuivre les activités de la Société malgré les pertes cumulées qui excèdent les trois quarts du capital social de la Société au 30 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TyCom HOLDINGS II S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060579.3/253/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

WOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 74.622.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société WOL S.A. qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 14 juillet 2004 à 11 heures

L'assemblée accepte le transfert du siège social de la société du 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg vers le 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. de son poste d'Administrateur-Dé-légué et la nomination de la société CORBEL & ASSOCIES, S.à r.l., en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. de son poste d'administrateur et la nomination de la société CORBEL & ASSOCIES, S.à r.l., en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de la société CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT LTD de son poste d'administrateur et la nomination de Monsieur François Legendre en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT LTD pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUFRANCE GILBRALTAR LTD de son poste d'administrateur et nomination de Monsieur Frédéric Cipolletti en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société FIDUFRANCE GILBRALTAR LTD pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de la société G.C.L. S.A. de son poste de commissaire aux comptes et la nomination de la société KIRCHBERG BURO S.A. en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société G.C.L. S.A. pour l'exécution de son mandat.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059947.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

BURNTHOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 30.217.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 25 juin 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de BURNTHOR S.A., il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Tim van Dijk, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat et de lui donner décharge pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour;

- d'accepter la nomination de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat;

- d'autoriser LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. à effectuer les publications nécessaires à ces changements auprès des administrations compétentes luxembourgeoises.

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit:

- Madame Germana Ferrari-Matta, Administrateur;

- Monsieur Pietro Moggi, Administrateur;

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Administrateur;

Leurs mandats devront être renouvelés lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

P. Moggi / LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur / Administrateur

- / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS05016. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(060604.3/710/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

SIVEN HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.108.

L'an deux mille quatre, le premier juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIVEN HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 72.108, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 octobre 1999, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 976 du 20 décembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés, par acte du même notaire, en date 28 décembre 2001, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 690 du 4 mai 2002.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 14 mai 2004, comprenant nomination de Monsieur Giovanni Vittore, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que liquidateur.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du liquidateur sur les actes accomplis suivant son mandat;
2. Nomination du Commissaire à la liquidation;
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte du rapport du liquidateur sur les actes accomplis suivant le mandat de celui-ci.

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes, comme Commissaire à la liquidation.

Conformément aux articles 151 et 215 de la loi sur les sociétés commerciales, la qualification de réviseur d'entreprises n'est en ce cas pas requise pour le commissaire à la liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, vol. 144S, fol. 30, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

J. Elvinger.

(060178.2/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

SIVEN HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.108.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le premier juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIVEN HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 72.108, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 976 du 20 décembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés, par acte du même notaire, en date 28 décembre 2001, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 690 du 4 mai 2002.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 14 mai 2004, comprenant nomination de Monsieur Giovanni Vittore, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que liquidateur. Suivant acte du notaire soussigné en date de ce jour, FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, a été nommée Commissaire à la liquidation.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation et approbation des comptes de la liquidation;
2. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
3. Clôture de la liquidation;
4. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années et du dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du Commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au Commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, vol. 144S, fol. 30, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

J. Elvinger.

(060180.3/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

DEBELUX AUDIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 37.592.

Le bilan au 31 août 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07864, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

DEBELUX AUDIT

Signature

(061833.3/1682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

VERA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 16.976.

Le domicile de la société anonyme VERA INTERNATIONAL S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est dénoncé ce jour avec effet immédiat.

Les administrateurs, Messieurs:

- Norbert Schmitz,

- Jean Bintner,

- Jean-Marie Poos,

ainsi que le commissaire aux comptes Monsieur Eric Herremans ont remis leurs démissions.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060189.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

SOREPHAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 44.399.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 19 juillet 2004 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer au fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., en remplacement de Monsieur Edward Bruin.

Lors de cette même Assemblée, le mandat des administrateurs:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

Monsieur Gérard Birchen, 59, boulevard Royal, L-1118 Luxembourg,

Madame Marie-José Reyter, 59, boulevard Royal, L-1118 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour SOREPHAR S.A.

C. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060364.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

FILOVA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 36, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 49.534.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07737, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(061810.3/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

FILOVA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 36, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 49.534.

Le bilan au 14 mai 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS08116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(061818.3/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

FLEX O LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 62.460.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061640.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

DELORSIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fisher.
R. C. Luxembourg B 94.742.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061641.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

ISABELNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 66.007.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061645.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

SILVER HOOK INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 86.899.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061650.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

SOCIETE DOMAINE DE BOIS LE ROI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Echternach, 48, Montée Troosknappchen.
R. C. Luxembourg B 99.424.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Signature.

(062198.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

SOCIETE DOMAINE DE BOIS LE ROI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Echternach, 48, Montée Troosknappchen.
R. C. Luxembourg B 99.424.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07650, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Signature.

(062197.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

AZABU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 66.018.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juillet 2004,
 les mandats des administrateurs:
 Monsieur Jacques Claeys, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
 UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163
 ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.
 Le mandat du Commissaire aux Comptes
 COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,
 a été renouvelé une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour AZABU HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060373.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

RAIFFEISEN SCHWEIZ (LUXEMBURG) FONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 45.656.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
 tenue au siège social de la société le mardi 22 juin 2004 à 11.00 heures*

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Mme Zwicky-Staub et de M. Patrik Gisel aux postes d'administrateur, en remplacement de M. Peter Signer et de M. Robert Signer durant le Conseil d'Administration en date du 19 novembre 2003.

Ces 2 nominations ont reçu l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Septième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de 2005:

- M. Patrik Gisel
- Mme. Beatrice Zwicky-Staub
- M. Christophe Ledergerber
- M^e Philippe Hoss

Huitième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprise PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de 2005.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04952. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060680.3/3085/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

RX PROD, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 90.534.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07409, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061653.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

BERCAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.105.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Signature.

(061772.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

BERCAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.105.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2004

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061774.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

ACTIVEST LUX GLOBAL PORTFOLIO, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
H. R. Luxemburg B 30.176.

Auflösung von Teilfonds ACTIVEST LUX GLOBAL PORTFOLIO zum 30. September 2004

Activest Lux Global Portfolio	Convertible Bond C	Convertible Bond D	High Yield EuroBond C	High Yield EuroBond D	Global Managed C	Global Managed D
WKN	502 857	502 856	502 854	502 853	971 586	971 585
ISIN	LU0114370876	LU0114371171	LU0114368466	LU0114368540	LU0012134150	LU0012134234
Währung	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Liq.-Erlös/Anteil	8.68	10.07	10.46	10.59	11.84	11.61

Die Depotbanken können den Liquidationserlös ab dem 5. Oktober 2004 (Zahlbarkeitstag) bei den Zahlstellen abrufen.

ACTIVEST.

(04104/755/16)

HENDERSON HORIZON FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.847.

At the Extraordinary General Meeting of Shareholders of the HENDERSON HORIZON FUND - AMERICAN SMALLER COMPANIES FUND (the «fund») held on 4th October 2004, the resolutions considered at that meeting could not be validly passed due to a lack of quorum of presence of shareholders of the Fund. Thus, the Shareholders of the Fund are invited to attend

A SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the HENDERSON HORIZON FUND - AMERICAN SMALLER COMPANIES FUND to be held on 12th November 2004 at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, for the purpose of considering and voting upon the following resolutions

Agenda:

1. that the HENDERSON HORIZON FUND - AMERICAN SMALLER COMPANIES FUND be closed; and
2. that the effective date of closure be 31st January 2005.

The resolutions shall be passed without a quorum, by a majority of two thirds of the shares of the Fund represented.

If the above resolutions are passed at this second EGM, subscriptions will no longer be accepted from 12th November 2004.

Shareholders of the Fund who cannot attend the meeting in person are invited to send or fax a duly completed and signed proxy form to BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg to arrive no later than 10th November 2004. Proxy forms will be sent to registered Shareholders of the Fund and can also be obtained from BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES at the above address.

October 5th 2004.
(04308/755/25)

The Board of Directors.

PEF HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.280.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 26 octobre 2004 à 11.30 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

1. Rapport du Commissaire à la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Clôture de la liquidation.
5. Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans.

Pour assister ou être représentés à ces assemblées, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant les Assemblées au siège social.

I (04204/755/18)

Le Conseil d'Administration.

LUPICO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 23.707.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 octobre 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (04287/000/14)

Le Conseil d'Administration.

MORA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.659.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 28 octobre 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,

- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04205/755/17)

Le Conseil d'Administration.

MOYENS ET CAPITAUX EUROPEENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.022.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 octobre 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 31 mars 2004;
- b. Rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. Lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 mars 2004;
- d. Affectation du résultat;
- e. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. Démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. Délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. Divers.

I (04220/045/18)

Le Conseil d'Administration.

INSURANCE PARTICIPATIONS COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 13.756.

N'ayant pas atteint le quorum requis lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2004, Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme INSURANCE PARTICIPATIONS COMPANY HOLDING S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg le lundi 25 Octobre 2004 à 11.00 heures.

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts en y supprimant le mot «Holding» dans la dénomination de la société.
2. Transformation de l'objet social de la société de Holding en Soparfi et modification afférente de l'article 4 des statuts.

Pour pouvoir assister à cette assemblée générale extraordinaire, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg ainsi que de faire parvenir toute procuration au siège social de la société 48 heures au moins avant l'assemblée.

I (04304/000/18)

Le Conseil d'Administration.

TUMEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 60.652.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 octobre 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (04281/696/16)

Le Conseil d'Administration.

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS (S.D.I.) S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 50.399.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 octobre 2004 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant

Ordre du jour:

- A. rapport de Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 31 mars 2004;
- B. rapport du Commissaire de Surveillance;
- C. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 mars 2004;
- D. affectation du résultat;
- E. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- F. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- G. divers.

I (04238/045/18)

Le Conseil d'Administration.

ASSET LIFE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.352.

The shareholders of ASSET LIFE are convened to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

that will be held at route d'Esch 46-48 in L-2965 Luxembourg, on the 25th October 2004 at 10.30 in order to approve a complete rewriting of the articles of incorporation of ASSET LIFE.

The new registered office of the Company will be situated at 52, route d'Esch, L-2965 Luxembourg, with effect on 25th October 2004 or on 29th November at the latest.

The Meeting may deliberate legitimately if and when the shareholders attending the meeting or being represented account for at least half of the share capital. Decisions to rewriting the articles of incorporation shall be taken by a two-third majority of the votes that are present or represented. If the quorum is not reached, another Extraordinary General Meeting shall be convened on the 29th November 2004 at 10.30 a.m. route d'Esch 46-48 in L-2965 Luxembourg. The second General Assembly shall deliberate legitimately no matter how much capital is present or represented.

Bearer shares and proxies must be deposited at the headquarters or branch offices of ING LUXEMBOURG, at least five clear days before the Meeting.

A draft of the articles of incorporation may be obtained free of charge by any shareholder from the Administration Agent of the Company, namely ING LUXEMBOURG, Fund Administration, 3, rue Jean Piret, L-2965 Luxembourg or at the registered office of the company.

I (04305/755/22)

The Board of Directors.

CREDIT AGRICOLE FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 68.806.

Shareholders are kindly invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held at the offices of CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg on 20th October, 2004 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To amend the articles of incorporation in order to submit the Company to Part I of the law of 20 December 2002 regarding undertakings for collective investments.

As a consequence to amend the following Articles:

Article 3 in order to read as follows: «the exclusive object of the Company is to place the monies available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets such as referred to in Article 41 (1) of the law of 20 December 2002 regarding undertakings for collective investments or any legislative replacements or amendments thereof (the «2002 Law») with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

Article 5, second paragraph, in order to reflect that the minimum capital of the Company shall not be less than one million two hundred and fifty thousand euros.

Article 16, third paragraph, in order to replace the reference to the law of 30 March 1988 by a reference to the law of 20 December 2002. Amendment of the fourth paragraph of the same Article, in order to insert the new investment restrictions in accordance with the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investments.

Article 20 in order to replace the reference to Article 89 of the 1988 Law by a reference to Article 113 of the 2002 Law.

Article 28, second paragraph, in order to replace the reference to Article 83 of the 1988 Law by a reference to Article 107 of the 2002 Law.

Article 30, first paragraph, in order to replace the reference to the 1988 Law by the 2002 Law.

2. To amend the articles of incorporation in order to delete all references to bearer shares and state that shares are issued in registered form only, with effect from 1 December 2004.

To authorise the board of directors to convert all bearer shares outstanding, with effect from 1 December 2004 into registered shares and to register such shares in the share register in the name of their owner upon presentation to the transfer agent of the relevant bearer share certificates with all unmatured coupons attached thereto and to cancel all bearer share certificates with effect from 1 December 2004.

As a consequence to amend the following Articles:

Article 6, replace all references to bearer shares by reference to registered shares.

Article 7, deletion of the provisions on the loss of shares certificates and deletion of references to Article 7 and renumbering of subsequent articles.

3. To amend the articles of incorporation in order to change the reference currency from US Dollars to EUR.

As a consequence to amend the following Articles:

Article 5, sixth paragraph, in order to replace the references to US dollars with EUR.

Article 20, eighth paragraph, in order to replace the references to US dollars with EUR.

Article 22, first paragraph, in order to replace the references to US dollars with EUR.

Article 24, second paragraph, in order to replace the references to US dollars with EUR.

4. To amend Article 9, first paragraph, in order to delete the reference to the first annual general meeting.
5. To amend Article 11, second paragraph, in order to mention that convening notices may be sent by ordinary mail if the publications required by law are made.
6. To amend Article 13, fourth paragraph, in order to provide the possibility for directors to vote at board meetings by way of conference call or visio-conference.
7. To amend Article 20 section (ii) and paragraph three in order to delete the reference to «or in any period of seven consecutive Dealing Days in order to read as follows:
«(ii) the Company shall not be bound to redeem on any Dealing Day more than 10% of the number of Shares of any Portfolio in issue on such Valuation Day.
If on any Dealing Day the company receives requests for redemptions of a greater number of Shares, it may declare that such redemptions are deferred until a Dealing Day not more than seven Dealing Days following such time. On such Dealing Day, such requests for redemptions will be complied with, with priority to later requests».
8. To resolve that the effective date of the resolutions 1, 3, 4, 5, 6, 7 and 8 of the above agenda shall become effective on the date of the extraordinary general meeting and that the resolution 2 shall become effective on 1 December 2004.

The draft text of the restated Articles of Incorporation is available on request at the registered office of the Fund.

Shareholders are advised that at the extraordinary meeting a quorum of at least one half of the shares issued is required at the first meeting, which will otherwise be reconvened. Decisions may be approved by a majority of two-thirds of the shares present and/or represented and voting.

If you are unable to attend the meeting in person, a proxy form giving authorisation to another named individual, can be obtained from the principal office.

I (04314/755/67)

The Board of Directors.

BANQUE AUDI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 36.510.

Suite à la prorogation de l'assemblée du 30 septembre 2004, les actionnaires de BANQUE AUDI (LUXEMBOURG) S.A. sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 22 octobre 2004 à 11.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération sur la dissolution de la société;
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et de leur rémunération.

I (04315/260/13)

Le Conseil d'Administration.

C & FA CONSTRUCTION AND FINANCIAL ACTIVITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 71.177.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui se tiendra au siège social, le 26 octobre 2004 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission des quatre administrateurs et nomination de trois nouveaux administrateurs;
2. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en son remplacement;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et commissaire aux comptes sortants;
4. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, au siège social de la Société, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

I (04316/693/17)

Le Conseil d'Administration.

SOGEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.525.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 19 octobre 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03988/755/18)

Le Conseil d'Administration.

DWS FlexPension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 94.805.

Les détenteurs de parts de la SICAV DWS FlexPension sont invités par la présente à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 20 octobre 2004 à 9.30 heures dans les locaux de la société.

Ordre du jour:

1. Décision de modification des statuts de la société d'investissement. Le projet de nouveaux statuts peut être obtenu sur simple demande auprès de la société.
2. Divers.

Les points placés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire requièrent un quorum en matière de présence de 50% des actions ayant été émises ainsi qu'une majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées. Au cas où le quorum précité ne serait pas atteint à l'occasion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, une seconde Assemblée Générale Extraordinaire serait convoquée pour statuer sur les points se trouvant à l'ordre de jour mentionné ci-dessus. Aucun quorum en matière de présence ne sera requis à cette deuxième assemblée est les décisions seront prises à la majorité de deux tiers des actions présentes ou représentées.

Seuls les détenteurs de parts nous ayant fait parvenir pour le 1^{er} octobre 2004 le plus tard une attestation de dépôt de leurs titres délivrée par une institution de crédit et confirmant que les titres ont été bloqué jusqu'à ce que l'Assemblée Générale soit terminée, seront habilités à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire et à exercer leur droit de vote. Les détenteurs de parts peuvent également se faire représenter par une personne munie d'une procuration écrite à cet effet.

Luxembourg, septembre 2004.

Le Conseil d'Administration de DWS FlexPension SICAV.

II (04184/755/25)

FUNDUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 29.602.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 octobre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (04066/795/16)

Le Conseil d'Administration.

IXUS CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 63.639.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du vendredi 15 octobre 2004 à 14.00 heures au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
- b. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 2003;
- c. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- d. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
- e. Nominations;
- f. Divers.

II (04176/780/17)

Le Conseil d'Administration.

EURIX EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 63.251.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du vendredi 15 octobre 2004 à 10.00 heures au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
- b. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 2003;
- c. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- d. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
- e. Nominations;
- f. Divers.

II (04177/780/17)

Le Conseil d'Administration.

DIAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.965.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 octobre 2004 à 13.45 heures au siège avec pour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;

- Affectation du résultat au 31 décembre 2003;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04181/000/17)

Le Conseil d'Administration.

HERINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 95.149.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 15 octobre 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04188/755/18)

Le Conseil d'Administration.

EVOLUTIS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 87.783.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 14 octobre 2004 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 30 juin 2004
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours ouvrables avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (04198/584/23)

Le Conseil d'Administration.

POONA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.117.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 15 octobre 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,

- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04216/755/18)

Le Conseil d'Administration.

BAYREUTHER ANLAGENGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 24.123.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 octobre 2004 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2003;
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire;
- Continuation de l'activité de la société;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Société.

II (04224/000/18)

Le Conseil d'Administration.

EXPANSIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 53.142.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le vendredi 15 octobre 2004 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Elections statutaires.
8. Divers.

II (04233/802/20)

Le Conseil d'Administration.

MACOTEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.395.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 14 octobre 2004 à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires

5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (04231/000/20)

Le Conseil d'Administration.

FALKE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.221.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le mercredi 13 octobre 2004 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

II (04232/000/18)

Le Conseil d'Administration.

CONSORTIUM FINANCIER AFRICAIN (CO.FI.A.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 22.102.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mercredi 13 octobre 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (04230/000/17)

Le Conseil d'Administration.

HALCATRAZ DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires Le 2000.
R. C. Luxembourg B 87.272.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061654.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.
